A MAXIMILIEN ROBESPIERRE, ET A SES ROYALISTES.

JEAN-BAPTISTE LOUVET,

DÉPUTÉ DE FRANCE A LA CONVENTION, PAR LE LOIRET.

A PARIS,

Chez les Directeurs de l'Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre Français, n°. 4.

Et se trouve, chez Baudouin, Imp. de la Convention.

(1792.)

L'an Ier. de la république française.

In politiks there exists onless two parties in France, The first is composed of philosophers, the second of thieves, Robbers, and Murderers.

Il n'y a plus que deux partis en France : celui des philosophes, et celui des voleurs.

AVERTISSEMENT.

DANS *l'accusation* je n'avois présenté que les masses ; le détail des faits, j'avois cru devoir le garder pour la *réplique*. Elle eût cependant été plus courte que je ne la donne actuellement, si la Convention eût voulu l'entendre. J'ai senti que je pouvois me permettre, dans cette brochure, plusieurs développemens que la dignité de l'assemblée et son tems, si précieux à ménager, m'auroient également interdits. Il est vrai qu'aussi l'on trouvera peut-être ici quelques répétitions et sûrement beaucoup de négligences ; mais il n'étoit pas question de ma réputation d'écrivain ; j'aurois voulu pouvoir aller plus vîte encore.

Je méprise toutes les calomnies qui m'attaquent comme individu. Dans le nombre de celles qui me frappent, comme homme public, il en est une que je crois devoir relever. J'ai toujours voulu fortement *la république unique*. Je déclare qu'aucun de ceux qu'on veut appeler *les nôtres*, ne m'ont ja-

mais laissé entrevoir qu'ils eussent la pensée de *la république fédérative*.

Mais je déclare aussi qu'ils paroissent détester autant que je hais, quiconque, s'étant enveloppé du manteau de cette république unique, travaille néanmoins à nous donner *des rois*.

4.

A Maximilien ROBESPIERRE,

ET A SES ROYALISTES.

Jean-Baptiste LOUVET,

DÉPUTÉ DE FRANCE A LA CONVENTION,

Par le LOIRET.

Il avoit achevé sa lecture, et comme il venoit de quitter la tribune, on m'y voyoit déja. Je m'opposois à *l'ordre du jour* vivement réclamé par ses amis qui, rassurés dans les ténèbres de la réponse, craignoient le grand jour de la réplique; et par une partie de l'assemblée, qui croyoit l'usurpateur assez puni d'*un hors de cour*. D'autres pensoient avec moi, qu'il étoit utile et nécessaire, à quelque mesure de modération qu'on voulût se borner ensuite, de combattre l'accusé sur les foibles remparts qu'il s'étoit péniblement élevés, de le surprendre au milieu de ses contradictions, de le saisir sur ses aveux indirectement échappés, de l'accabler du poids de sa pitoyable défense, de rétablir les faits qu'il avoit insidieusement dénaturés, de le ramener sur ceux dont il n'avoit décliné l'imposant témoignage que par des réponses évasives, de prouver que par-tout où il s'étoit hasardé à récriminer, il s'étoit constitué calomniateur; que par-tout où il avoit osé nier, il avoit osé mentir.

Cependant l'ordre du jour emporté dans le bruit, excitoit de vives réclamations; j'avois demandé la parole contre le président, il falloit m'entendre ou se déterminer à une seconde épreuve. Ce fut alors qu'un membre, apparemment animé d'un sentiment tout autre que celui d'une vaine curiosité, demanda qu'on fît proclamer les noms inscrits sur la liste de la parole. Il n'étoit pas en effet inutile de savoir d'une part, quelle phalange d'alliés invincibles environnoit l'accusateur dans sa marche plus ferme, et de l'autre, quelle étoit la bande exiguë des timides auxiliaires, à la tête desquels l'accusé se traînoit chancelant. On vit *pour* Robespierre, S.-Just, Garnier, et si l'on ne m'a pas trompé, Manuel. Manuel; qu'il y soit donc, puisqu'il

y veut être ; mais j'aime à croire qu'il n'y restera pas long-tems. Contre Robespierre, on vit Chenier, Faure, Biroteau, Buzot, Barbaroux, et *sur* lui Barrere, Launay (d'Angers) le Hardy, Bailleul, Pétion ; Pétion dont on accusoit l'ancien ami, le compagnon jadis inséparable, et qui demandant à parler, annonçoit *qu'il ne parleroit pas pour*. Ce fut un nouveau trait de lumière qui fit au *hors de cour* de nombreux prosélytes, dans cette assemblée, où la majorité parut craindre que des preuves plus irrésistibles, sortant d'une discussion contradictoire, ne forçassent contre le dictateur un décret sévèrement juste, que le grand nombre jugeoit inutile, que quelques-uns croyoient dangereux.

Mais Barbaroux, qui ne voit de danger nulle part, si ce n'est dans les déterminations foibles, au milieu des circonstances fortes, Barbaroux, devenu volontairement simple citoyen, venoit de descendre à la barre, d'où il vouloit articuler et d'où il offroit de signer sa dénonciation. C'étoit, comme Lanjuinais l'observoit très-bien, un grand signal par lequel la Convention étoit avertie qu'un dernier combat entre les défenseurs des droits du peuple, et ses faux amis, devenoit inévitable. Cependant Barrere se décide pour l'ordre du jour, et voici comme il le motive ; je rapporte exactement ses expressions.

« Je réclame, au nom du bien public, que les passions individuelles disparoissent de nos délibérations, pour faire place à la grande passion du bien public.

» Que signifient, aux yeux d'un législateur politique, toutes ces accusations de dictature, d'ambition du pouvoir suprême, et les ridicules projets de triumvirat ? Citoyens, ne donnons pas de l'importance à des hommes que l'opinion générale saura, mieux que nous, remettre à leur place ; ne faisons pas des piédestaux à des pygmées.

» Citoyens, s'il existoit dans la république un homme né avec le génie de César, ou l'audace de Cromwel ; un homme qui, avec le talent de Sylla, en auroit les dangereux moyens, je viendrois avec courage l'accuser devant vous ; un tel homme pourroit être dangereux à la liberté. S'il existoit ici quelque législateur d'un grand génie, d'un caractère profond, ou d'une ambition vaste ; je demanderois d'abord s'il a une armée à ses ordres, ou un trésor public à sa disposition, ou un grand parti dans le sénat ou dans la république.

» Et si de tels individus avoient laissé des traces de leur plan d'attenter aux droits du peuple ou à la majesté des lois, vous devriez les décréter d'accusation, comme des conspirateurs audacieux. Mais des hommes d'un jour, de petits entrepreneurs de révolution, des politiques qui n'entreront jamais dans le domaine de l'histoire, ne sont pas faits pour occuper

» le temps précieux que vous devez aux grands travaux dont
» le peuple vous a chargés.

» Pour accuser un homme d'avoir visé à la dictature (car
» les calomnies, les excès personnels sont du ressort des tribu-
» naux ordinaires) il faudroit lui supposer un caractère, du
» génie, de l'audace, et quelques grands succès politiques ou
» militaires.

» Qu'un grand général, par exemple, ivre de ses succès, le
» front ceint de lauriers, et revenant au milieu de nous avec
» une armée victorieuse, vienne à la barre, comme l'a fait le
» perfide la Fayette, vienne, dis-je, pour commander aux
» législateurs, ou insulter aux droits du peuple, il faudroit
» sans doute appeler vos regards et la sévérité des loix sur cette
» tête coupable : mais que vous fassiez ce terrible honneur à
» ceux dont les couronnes civiques sont mêlées de cyprès,
» voilà ce que je ne peux concevoir; car ces hommes ont cessé
» d'être dangereux dans une république. On n'arrive pas ainsi
» un pouvoir suprême dans un pays libre, etc. «.

Certes on pouvoit, en accordant à Barrère plusieurs de ses propositions, lui contester les autres avec avantage. Il étoit aisé de lui démontrer qu'il y avoit injustice à la fois et légéreté à faire entendre que ceux-là s'abandonnoient à des passions individuelles qui venoient, à travers quelques périls, accuser d'audacieux conjurés; il étoit aisé de lui démontrer que des projets d'usurpation, qui avoient eu quelque passager succès, ne devoient pas être qualifiés seulement ridicules; qu'il n'étoit pas sûr que des calomnies, auxquelles d'odieuses circonstances donnoient un affreux caractère de proscription, appartinssent aux tribunaux ordinaires; qu'enfin, parmi les grands travaux dont le peuple nous avoit chargés, nous devions aussi compter l'obligation de punir les conspirateurs, sans nous arrêter à l'examen calculé de leurs moyens personnels. Mais les considérations de Barrère rallioient le grand nombre; et ce qui est digne de remarque, les deux ou trois défenseurs de Robespierre s'en contentoient; vainement quelques *impartiaux* observoient-ils à celui-ci, qu'*un hors de cour*, déterminé par de semblables motifs, équivaloit à condamnation; que s'il étoit innocent, il devoit demander, prier, supplier qu'on n'étouffât pas la voix de ceux qui persistoient à le soutenir coupable; vainement je le lui criois moi-même. L'accusé n'entendoit pas, parce qu'il ne vouloit pas entendre. Ses amis et lui s'estimoient trop heureux d'obtenir cet ordre du jour.

La Convention nationale y a passé; puisse-t-elle n'avoir jamais à s'en repentir.

Non que je ne pense avec la majorité, que nul par lui-même, cet homme a cessé d'être un ennemi bien redoutable, le jour où son masque de vertu lui a été arraché. Mais tous les factieux

qui se tenoient cachés derrière lui, sont-ils autant à mépriser ? Mais son parti ne doit-il pas naturellement se recruter sans cesse de tous ces petits hommes qui, peu sensibles au bonheur de préparer à leur pays d'éternelles prospérités, ne voient, dans un changement de gouvernement, qu'une occasion favorable de travailler à leur élévation propre ? Mais qui me garantit que, dans cette république naissante, où je vois un ci-devant *prince* au sénat, et dans l'une de nos armées victorieuses, ses enfans déja couverts de lauriers, il ne se prépare pas quelque audacieux *protecteur* qui, faisant en secret et pour quelque temps cause commune avec de faux *républicains* popularisés n'importe comment, pourroit causer de vives inquiétudes aux hommes vraiment libres, prêts à la mort, plutôt qu'au joug de la royauté rétablie, de quelque nom qu'elle se couvre ? Et le législateur doit-il, en de telles circonstances, laisser quelque chose au hasard ? Les ambitieux, auxquels tous les moyens de parvenir sont bons, n'ont-ils pas toujours un prodigieux avantage sur les gens de bien qui ne savent opposer qu'une résistance légale, tant qu'il ne leur est pas démontré qu'on ne peut autrement se dérober à l'oppression. Pour songer à traverser les desseins des méchans, faut-il donc attendre qu'ils aient le pouvoir de les exécuter ? Quand ils auront des armées et des trésors, sera-t-il temps de les arrêter ? et n'est-ce pas d'ailleurs un dangereux exemple à laisser à nos enfans, que celui des principes sacrifiés aux considérations, sur le berceau même de la république.

Certes, en te dénonçant à la France entière devant ses représentans, Robespierre, je pense avoir fait mon devoir ; mais je ne croirai l'avoir tout-à-fait rempli, qu'après que j'aurai démontré que, dans ta prétendue réponse, tu ne m'as pas répondu ; car le meilleur moyen de déjouer les complots liberticides qu'une faction prépare, est de prouver ceux qu'elle a déja tentés ; et ce n'est peut-être qu'en achevant de te bien signaler, toi et quelques-uns des faux républicains qui osoient se produire à tes côtés, que je puis espérer de retarder dans leur marche perfide, les usurpateurs plus habiles et plus redoutables, qui savent attendre pour se montrer.

Au reste je dois commencer par observer que ton discours est sur-tout remarquable par cette espèce d'adresse naturelle à tout coupable dénoncé, plus naturelle à toi qui depuis un an, pour le seul intérêt de ta grandeur, faisant métier de poursuivre de tes mensonges tout ce qu'il y a de purs patriotes, devois à plus forte raison, pour l'intérêt de ton salut attaquer les intentions de celui qui demandoit justice contre toi pour le peuple français : je veux parler des artificieux efforts que tu fais pour me décrier ; et cela, je le déclare car je n'ai pas plus le désir que le besoin de te chercher de nouveaux torts ; et cela, moins

pour céder à l'habitude que tu as contractée de persécuter toujours quelqu'un, que par l'étrange nécessité où tu te trouves réduit de te défendre enfin toi qui ne cessois d'attaquer ; et cela, moins dans l'espoir de perdre l'accusateur, que dans le dessein de tâcher de sauver l'accusé. Assurément quelques récriminations ne sont ici qu'une misérable ressource; je dois néanmoins te l'enlever. Je le dois, non pour moi, non pour ceux que tu appelles mes amis, car ils sont venus ces jours de justice où tes calomnies et les calomnies des tiens sont le plus bel éloge de l'homme qui se les attire ; je le dois, pour l'intérêt d'une querelle qui n'est pas la mienne, puisqu'elle appartient, quoi qu'on en puisse dire, à la nation toute entière à qui vous osiez réserver votre joug, votre joug moins insupportable encore par sa pesanteur que par son ignominie.

Si l'on en croit tes insinuations perfides, je suis ton ennemi. Certes, je pourrois l'être. Vingt fois tu m'as calomnié, persécuté, proscrit. J'atteste cependant la liberté, dont le nom est sur tes lèvres, dont l'amour est dans mon cœur, qu'à la vérité je suis tourmenté du ressentiment des irréparables torts que tu as faits, que tu as voulu faire, que tu veux faire encore à mon pays, mais qu'aucun désir de vengeance personnelle ne m'anime contre toi. Je dirai plus; Robespierre, il m'en a coûté de me désabuser et de te combattre. Je t'ai long-temps aimé, long-tems j'ai voulu te garder mon estime. Tu étois, aux derniers jours de l'assemblée constituante, l'un des sept à huit hommes dont j'eusse voulu répondre. Cruel, comme tu m'as trompé ! Combien il a fallu que tu devinsses coupable, pour me forcer à te haïr ! Que-je dit ? je ne te hais pas : je hais tes crimes. Ce n'est pas Robespierre que je poursuis, c'est son ambition présomptueuse, sa domination insolente; ce sont tous les projets de sa tyrannie. Traître, je t'ai vu t'efforçant encore de précipiter vers sa ruine ce Paris trop aveuglé sur tes vertus trompeuses, ce Paris dont il t'importe fort peu de faire un désert, pourvu que le signal de ton règne y soit donné ; ce Paris d'où vous jetez journellement sur tous les points de la république, les brandons de la guerre civile que vous voulez allumer, barbares, mais que nous étoufferons de nos mains courageuses, dussions-nous en être consumés !

Quelques-uns de tes partisans affectent au contraire de répéter que je me suis montré le commode instrument de l'inimitié que d'autres te portent. Mais, dis-moi, quelle récompense assez brillante imagineras-tu qu'on m'ait promise, pour me déterminer à me commettre avec les tiens ? car enfin je vous connoissois tous ; et presque seul je me suis hasardé dans cette périlleuse carrière où je brave, en frappant les principaux

chefs, une foule de conjurés, à la barbarie desquels l'expérience de septembre m'a trop appris que les moyens les moins légitimes et les plus violens ne répugnent pas. Eh ! qui ne voit qu'en de telles conjonctures un homme à qui d'ailleurs tu ne refuses pas apparemment quelque sens commun, ne peut être déterminé que par la plus belle, la plus grande des passions, le saint amour de la patrie. Mais tu t'écries que la dénonciation étoit préparée. Oui, sans doute, et depuis long-tems; cependant je te l'épargnois. Barbaroux venoit d'arriver et te dénonçoit : ce jour-là je voulus fermer les yeux sur le passé, entrevoir un meilleur avenir, je voulus espérer de toi, je me tus. Mais presque aussitôt je te vis renouer tes infâmes intrigues et devant la convention même poursuivre tes forfaits. Alors, je repris mon indignation, mon courage, ma haine !... Cependant je gardois encore un silence déja coupable, sans doute; mais voilà que toi-même, crois-tu qu'on ait pu déja l'oublier ? . . . poussé par ta mauvaise destinée . . . que sais-je ? par un de ces arrêts d'en haut qui veulent que de tems en tems les grands coupables courent deux-mêmes à leur perte, tu te jettes insolemment dans l'arène. Ton audacieuse imprudence appelle un accusateur; ton superbe orgueil défie qui que ce soit de se montrer ! Je me montre, le combat s'engage; Robespierre, c'étoit toi qui l'avois provoqué, ce fut toi qui ne voulus pas qu'il s'achevât. Voyons au reste ce que sur le fonds tu as dit pour ta défense.

Je t'ai accusé d'avoir avili l'assemblée législative. A cela tu réponds (page 19 et 20) par des phrases; tu réponds *qu'on ne peut pas l'avilir*. Mais quand on décrie ses actes, quand on méprise ses loix, quand on attaque ses membres les plus connus ? tu dis (page 23) *que le peuple avoit respecté les membres les plus décriés du corps législatif*, et tu n'as pas osé imprimer ce qui concerne *Jounceau*, dont tu avois pourtant parlé à la tribune. Tu ne l'as pas osé, parce qu'avant que ton discours fût imprimé, Cambon t'avoit pleinement réfuté sur ce point. Voilà ce qu'il en a dit à la Convention, dans la séance du 10 novembre; « ces agitateurs nous calomnioient, et le corps législatif *n'osoit* parler. Ce ne fut que par un reste de courage, qu'il s'opposa *à la dissolution de ses comités, et au pillage du trésor public* : nous avons vu venir ici, le dirai-je ? des hommes couverts de sang. Il nous ramenoient un de nos collègues convert d'un décret d'inviolabilité. Mais ils nous *commandèrent* de le juger dans la journée; sans quoi *le peuple souverain* feroit justice. »

On ne peut pas l'avilir ! mais quand on tient les barrières fermées, quoiqu'il eût décrété qu'elles seroient ouvertes. Mais quand on veut lui arracher des décrets par la menace du tocsin ! tu me réponds, page 22 : *Lacroix, sans doute, s'est trompé.*

Et à l'appui de cette timide dénégation, tu ajoutes dans une note ce hardi mensonge, que *plusieurs* membres se sont levés pour attester ton récit. Il ne s'en est levé *qu'un, Renaud.* Et j'ai pour moi le témoignage de trente, qui, le jour que je te fis cette inculpation, s'en portèrent garans, avec Lacroix.

Je t'ai accusé d'avoir, à compter du mois de janvier dernier, exercé aux Jacobins le plus intolérable despotisme, et de t'y être mis à la tête d'une poignée de faux patriotes qui sont parvenus à décomposer cette société, et qui ont perverti son institution au point de la rendre méconnoissable.

Tu ne réponds à cela, qu'en demandant (page 6) *ce que c'est que le despotisme d'opinion dans une société de* 1500 *citoyens,* qui ne sont plus, à beaucoup près 1500, Robespierre, à moins que ta faction ne se soit promptement recrutée de tous les admirateurs de Marat; qui ne sont plus 1500, ou qui ne sont plus les anciens Jacobins, parce que tu les as lassés, maltraités, chassés par tous les moyens de la plus vile tactique. Tu m'oses demander ce que c'est que le despotisme d'opinion ? Je l'expliquerai, et même j'essaierai de rendre comment tu l'exerçois avec les tiens; je l'essaierai pour l'instruction de ceux qui n'ont pas eu la douleur de le voir.

Les tiens, qui, n'étant pas membres de l'assemblée législative, pouvoient ne s'occuper que de *la société*, arrivoient de bonne heure, et se retiroient les derniers : ils avoient soin de se diviser par pelotons dans toutes les parties de la salle. Presque seuls au commencement de la séance, la rédaction du procès-verbal leur appartenoit; ils le corrigeoient selon leurs vues. L'ordre du jour, tant qu'il y en eût un, et après nos discussions sur la guerre il n'y en eut presque jamais; l'ordre du jour étant venu, vous étiez les maîtres de la tribune, car vous aviez pu vous faire inscrire les premiers : si ce n'est dans les jours de votre domination complette, où, sans être inscrits, vous vous empariez de la parole. L'ordre du jour n'étoit pour vous qu'un prétexte dont vous aviez encore besoin pour prononcer de longs discours, où vous traitiez tout, excepté l'objet à discuter. Des choses, vous n'en parliez pas; vous nous entreteniez continuellement des personnes : des bons ministres pour les censurer, des bons députés pour les dénoncer, des bons décrets pour les critiquer; de vos partisans pour les populariser, de vos tribunes pour les flagorner, et de Robespierre sur-tout, du *vertueux*, du *grand* Robespierre pour le faire adorer. Et quiconque parloit ainsi, bien sûr de reparler quand il lui plairoit, trouvoit dans chaque partie de la salle des mains complaisantes qui régloient la dose de leurs applaudissemens sur celle des flat-

teries prodiguées *au peuple* et *à l'idole*. Quant à toi, Robespierre, d'abord sous mille différens prétextes, et bientôt par le seul effet de ta volonté souveraine, tu parlois tous les jours, et chaque jour plus que les membres de la société tous ensemble. Tu parlois, de quoi? contre qui? contre la cour? Quelquefois. Contre la Fayette? Assez souvent; mais sans aucun relâche, et sans nulle mesure contre la philosophie et les philosophes, contre le côté gauche de l'assemblée, contre tous les républicains recommandables par des vertus et des talens. Et tes *compères*, distribués comme je l'ai dit sur tous les points de la salle, commençoient à jouer des mains, et se renvoyoient le signal; et *ton* peuple, car tu as *ton* peuple comme il avoit *son* armée, ce la Fayette, qu'il falloit bien, pour ton intérêt propre, que tu poursuivisses, puisque lui aussi étoit une *idole*, et que les idoles de secte opposée ne se souffrent point: ton peuple que tu avois tellement accoutumé aux dénonciations violentes, que, quand on ne déchiroit personne, il n'écoutoit plus, à moins qu'on ne fît ton apothéose; *ton* peuple applaudissoit avec transport. Mais lorsque tu arrivois à l'intéressant chapitre, celui que tu n'oubliois jamais, l'éternel chapitre de tes mérites, de tes perfections, de tes vertus, lorsque pendant des heures entières tu faisois de toi-même de si pompeux éloges que maladroitement tu ne laissois presque rien à dire à quiconque devoit te succéder à la tribune pour le même objet, alors ce n'étoient plus des applaudissemens, c'étoient des trépignemens convulsifs, c'étoit un enthousiasme religieux, c'étoit une sainte fureur.

Et malheur à quiconque en ce cas, n'appartenant pas à ta faction, obtenoit par hasard la parole. S'il étoit un député connu, s'il avoit quelque réputation, s'il devenoit impossible qu'on refusât de l'entendre enfin, les tiens commençoient par de sourds murmures; on se passoit à l'oreille d'astucieuses confidences contre lui, on n'oublioit aucune insinuation perfide; pour décrier ses opinions on décrioit sa personne. (Voyez le discours de Pétion, page 24), on calomnioit jusqu'à ses intentions. Et dès qu'on croyoit les esprits suffisamment préparés, on murmuroit tout haut, on interrompoit à chaque phrase; si même il le falloit, on essayoit les huées, et force étoit qu'il n'achevât pas son opinion. Si par hasard il avoit dit: ayons donc un ordre du jour, occupons-nous des choses, laissons les personnes, c'étoit un feuillant. S'il avoit entrepris de défendre le côté gauche de l'assemblée, c'étoit un intrigant. S'il n'avoit pas craint de repousser les calomnies dirigées contre de vrais républicains; c'étoit un traître. S'il avoit osé dire: n'idolâtrons point un homme; c'étoit un ennemi public, l'ennemi de Robespierre, l'ennemi du peuple. Et les pelotons de compères montroient les poings, les bâtons à sabre! et les dévotes des deux

bouts paroissoient prêtes à se précipiter du haut des tribunes sur l'impie. Et s'il lui restoit encore assez de courage pour essayer de parler un autre jour, la chose devenoit impossible, car on l'avoit noté.

Toi cependant, Robespierre, dans les momens de relâche où ta langue se reposoit, ton corps en travail faisoit représentation. Tu m'as répondu qu'à la commune tu t'étois avancé vers le bureau pour la vérification de tes pouvoirs. Je ne t'accusois pas de t'y être avancé, mais d'y être resté. Pourquoi ? parce qu'aux jacobins tu affectois le même privilége. Lors même que tu n'étois ni président, ni secrétaire, tu restois en évidence, assis au bureau. Tu restois complaisamment exposé à la contemplation de *ton* peuple. De là tu te livrois à mille et mille mouvemens que, dans le franc parler des républicains, on doit dénommer contorsions et grimaces, qu'un freluquet eût qualifié des *mines*, mais que les idolâtres appeloient sûrement tes grâces. De là tes yeux, toujours mobiles, parcouroient toute l'étendue de la salle ; de là tu encourageois les tiens d'un regard bénévole, tu réprimois les nôtres d'un regard de fureur. De là tu sollicitois l'attention, les secours, les hommages des tribunes ; de là tu récompensois d'un coup-d'œil les dévots, et les adoratrices d'un coup de lorgnette. De là tu faisois passer tes ordres par tes aides-de-camp, qu'on voyoit constamment voltiger du centre sur les aîles, et, dans les occasions majeures, changeant vingt fois de place en vingt minutes, parcourir tous les rangs. De là tu ne craignois pas d'indiquer du geste ceux qu'il convenoit de laisser parler, ceux dont il falloit forcer le silence ; et même on t'a vu quelquefois ordonner au président qu'il eût à mettre ou à ne pas mettre aux voix.

Faut-il, dans la foule des exemples, en citer quelques-uns, je citerai ce que les tiens se permirent contre Millin (de Grandmaison) qui, pour avoir fait dans la Chronique un article où il se moquoit des petitesses du grand-homme, fut attaqué dans la salle même, outrageusement poussé dehors, et là serré de près par ce qu'il appelle les Menades de Robespierre.

Je me citerai moi, qui, certain dimanche, qu'un courageux député t'ayant pressé de te rétracter sur son compte, ou de te reconnoître calomniateur, tu n'avois trouvé d'autre ressource que d'aller à la tribune, les yeux levés au ciel, et, du ton le plus hypocrite, invoquer *Dieu* et flagorner *la Providence* ; moi, dis-je, qui, pour avoir voulu faire une motion d'ordre, par laquelle je comptois tout bonnement te rappeler du ciel à ta conscience, et de la providence à tes calomnies ; pour avoir voulu faire cette motion d'ordre, dont prudemment tu ne permis pas qu'on entendît le premier mot, fus à la sortie obligé de m'esquiver, afin de ne pas tomber au milieu d'une procession de

tes initiées qui, dans l'accès de leur douce fureur, ne vouloient que me lanterner.

Je citerai cette séance remarquable du 26 avril, où *Brissot* s'étant présenté pour repousser une fois tes calomnies, ne put se faire entendre qu'au milieu des murmures, dont à chaque instant tu renouvellois le signal, et fut, en descendant de la tribune, chargé des plus grossières invectives et des plus lâches provocations de tous les tiens; où *Guadet*, te pressant à son tour de ses raisons éloquemment vigoureuses, tu ne craignis pas d'ordonner à *Lasource*, qui présidoit, de lui retirer la parole; où, sur son refus, tu osas lui prodiguer tes injures, et plusieurs fois lui montrer le poing, tandis que, de l'autre côté, l'un des tiens lui juroit qu'en sortant il perdroit la vie; tandis que, de toutes parts, *tes* tribunes furieuses entroient en insurrection.

Et ces horribles scènes se répétoient chaque fois que tu pensois en avoir besoin pour assurer ta domination.

Et lorsqu'à neuf heures, neuf heures et demie, *les Jacobins*, ennuyés à-la-fois et indignés d'avoir perdu leur soirée toute entière dans des débats également misérables et scandaleux, se retiroient pour la plupart, ta faction, dès-lors à-peu-près seule, et maîtresse du champ de bataille, prenoit les arrêtés d'avance convenus entre vous, et les donnoit aux départemens pour les arrêtés de la société.

Ce fut ainsi que tu fis suspendre les affiliations, sans doute pour ne les permettre qu'au moment où tu te croirois assuré du nouvel esprit que tu te flattois d'inspirer aux sociétés déja affiliées. Ce fut ainsi que tu cassas despotiquement notre comité de correspondance, pour le recomposer selon tes vues. (1) Ce fut ainsi ..... mais j'en ferois un volume !

Tu dis (page 7) *que le seul objet de dissentiment qui nous divisoit, c'étoit que nous défendions indistinctement tous les actes des nouveaux ministres*; et tu prétends *que nous voulons faire servir la convention à venger nos disgraces*. Robespierre, ce furent les tiens qui attaquèrent indistinctement tous les actes des ministres *patriotes*, et comme je l'ai dit, avec une persévérante fureur que vous n'aviez jamais montrée contre les ministres aristocrates. Le seul objet de notre dissentiment! il y en avoit un autre; et c'étoit le principal. C'étoit la question sur la guerre. pourquoi avois-tu montré tant d'acharnement à ne pas vouloir cette guerre? tout-à-l'heure je le dirai.

(1) Ce comité de correspondance étoit de l'avis de la majorité qui vouloit la guerre. Robespierre le recomposa, pour faire écrire qu'il ne falloit pas la guerre.

Nous, Robespierre, nous étions pour ; et lorsque les tiens ne purent empêcher qu'on ne nous entendît ; nous n'eûmes rien à te pardonner. Tes plus idolâtres furent atterrés de ta défaite; aussi s'arrangèrent-ils pour que la tribune nous fût désormais interdite. Une fois j'y voulus remonter, moi ; on m'en fit presqu'aussitôt redescendre ; et ce soir là *Dubois* (*de Crancé*) (1), prêt à partir pour le midi, fut si indigné de la manière dont tu nous faisois délibérer, qu'il prit la parole et nous dénonça cette poignée de CORDELIERS qui, les jours où nous n'avions pas de séances, se rassembloit dans son local où elle se concertoit pour revenir le lendemain au milieu de nous avec ses motions préparées et sa tactique toute prête. Tels étoient tes triomphes, Robespierre ; pour avoir raison contre les Jacobins, tu n'avois d'autre moyen que d'étouffer leur voix ; pour l'étouffer, ta dernière ressource étoit les injures qui, proférées par toi, pouvoient, grace au zèle d'une partie de ton peuple, donner la mort. Et tu prétends que les hommes courageux qui t'opposoient encore quelque résistance, ont des disgraces à venger. Robespierre je soutiens qu'en pareil cas c'est la victoire qui doit faire rougir ; il n'y a rien dans la défaite dont on ne puisse être fier ; et je sens que le législateur peut s'énorgueillir encore de ce que tu appelles *les disgraces* de M. Louvet.

Robespierre, voilà *ce que c'est que le despotisme d'opinion*, et voilà comme tu l'exerçois.

Tout cela, j'en conviens, pouvoit encore ne te charger que de ridicule, lorsque rien ne prouvoit qu'il fût possible qu'un jour ta tyrannie passât les limites de notre salle ; mais depuis que tu as essayé de l'étendre sur la France entière, tout cela est devenu criminel.

Et voilà pourquoi moi, qui alors retenois péniblement ces odieux secrets, je les ai divulgués depuis. Si pourtant quelqu'un me demande encore par quelle raison j'ai, même en ce tems-là, combattu vigoureusement dans *ma Sentinelle* pour cette société qu'aujourd'hui je dénonce ; je répondrai que je ne dénonce pas la société, mais les meneurs qui la tuent ; je

---

(1) Il vient d'afficher un placard qui m'auroit beaucoup étonné, si, depuis la révolution, je n'avois dû m'accoutumer à voir bien des hommes suivre, selon les évènemens divers, un système tout opposé. Mais si plusieurs viennent à varier, ce ne sera pas une raison pour que je varie ; et les choses étranges que Dubois dit aujourd'hui, ne peuvent me faire oublier les choses raisonnables qu'il disoit autrefois.

répondrai qu'assurément les vices, les turpitudes, la tyrannique domination d'une insolente poignée d'hommes avoient fait que la société de Paris n'étoit plus qu'un fantôme, mais un fantôme encore tout puissant, terrible, et par conséquent nécessaire contre le plus scélérat de nos ennemis, Louis Capet et sa digne cour. Je réponds qu'en soutenant les sociétés populaires en général contre Lafayette et ses feuillans, j'ai plusieurs fois assez vivement attaqué la bande d'intrigans qui déchiroit ce qu'on appelloit la société-mère. Je réponds par ce passage de ma dénonciation : *Ce fut dès le mois de janvier dernier, etc.* Si on le médite, il explique tout. Eh bien! lecteur; deux mots maintenant. Ceux-là qu'animoit le désir désintéressé de fonder la liberté de la France, et de délivrer l'univers du fardeau de la *royauté*, c'étoient les *Jacobins*. Ceux au contraire qui avoient un double but, celui de ne renverser que *le roi régnant*; et de s'attribuer à leur profit tous ses pouvoirs; c'étoient les *Cordeliers*. Or, maintenant dans la société de Paris, les *Cordeliers* dominent; le peu de Jacobins qui s'y trouve y est surpris ou opprimé. Au moment où j'écris, ce n'est plus avec des Jacobins, c'est avec des *Cordeliers* que les sociétés des départemens correspondent. Mais aujourd'hui même que leur grand complot de septembre a échoué, aujourd'hui qu'ils ont eu l'air de provoquer pour notre constitution en république, ce décret qu'ils ont senti ne pouvoir échapper, est-il bien vrai qu'ils veuillent une démocratie pure, une république véritable, dont les premiers magistrats ne soient pas *des rois* sous un nom plus modeste? j'affirme qu'ils ne le veulent pas; et dès qu'il le faudra je m'expliquerai d'avantage.

Mais Robespierre n'étoit-il pas jacobin? Jusqu'à la fin de 91, oui. Depuis 92, il est cordelier. Il l'est devenu d'abord par bêtise et par vanité, puis par vanité et par ambition. Je n'ai jamais prétendu, moi, qu'il eût personnellement assez de moyens pour être dictateur. Grace aux scélérats plus habiles qui le poussoient, il ne fut un instant, il le pourroit devenir encore. Mais se maintenir dans ce poste aussi difficile que périlleux, lui? jamais. Il est loin d'avoir le courage et le génie nécessaires. C'est pour cela que j'ai dit qu'ils vouloient se constituer rois avec lui, sous lui et *peut-être bientôt sans lui*. Je devois retrancher le peut-être; car je ne doute pas qu'après avoir jeté en avant cet homme, qu'on a si bien qualifié *une espèce de prêtre*, et s'en être servi comme d'un instrument utile à leurs desseins, ils ne l'eussent aussitôt, n'importe comment, brisé plus facilement que le verre le plus fragile. Ah, l'insensé!

J'attendrai, m'a-t-il dit, que vous demandiez la proscription des jacobins. Robespierre, le soin de leur honneur me touche; car les turpitudes dont ils semblent enveloppés depuis trop long-

temps

temps, je fais voir qu'elles sont les tiennes; que de toi seul elles jaillissent, et ne doivent par conséquent retomber que sur toi. Je veux leur conservation; car, en dévoilant toute ta meurtrière tyrannie, je travaille à les en délivrer. Je suis leur ami véritable, car je les défends contre leurs ennemis les plus cruels : toi et l'imbécille cohue qui t'a reçu pour son dieu, toi et la troupe perfide qui t'a fait son mannequin. Si je soutenois les jacobins, tels qu'ils ont paru depuis dix mois, on pourroit m'accuser de les vouloir détruire; mais je rétablis leur gloire en te restituant leurs souillures; en faisant voir qu'il fut possible de les opprimer, je démontre qu'il fut impossible de les corrompre; je prouve que pour rendre à la société tout son lustre, il ne s'agit que de la régénérer, et que pour la régénérer, il suffit d'en chasser les usurpateurs. Non, je n'attaquerai point les sociétés populaires; long-temps elles furent nécessaires, elles seront long-temps utiles. J'attaquerai les ambitieux qui ont entièrement perverti celle de Paris, et qui la mettent en péril. Bientôt elle tomberoit d'elle-même, s'ils n'en étoient expulsés. Dès qu'ils le seront, nous tous jacobins, nous y rentrerons en foule; aussitôt la société reparoîtra digne d'estime comme en ses plus beaux jours; et le *journal*, je ne dis plus *de ses débats* misérables et scandaleux, mais j'ose dire *de ses discussions* brillantes et profondes, fera foi qu'une poignée d'agitateurs, qui nous déshonoroit de son ignorance et de ses vices, plus difficile à vaincre que ces *feuillans* tant combattus, nuisoit à la république, moins encore par le mal qu'elle savoit faire, que par le bien qu'elle empêchoit.

Mais, dis-tu, *si c'est depuis le mois de janvier que l'Autriche et la Prusse ont déclaré la guerre aux jacobins !* aux jacobins de 91, Robespierre, et non aux cordeliers de 92; tu vois que nous sommes d'accord. Léopold menaçoit au mois de février : n'étoit-ce pas, dis-moi, à cause des services anciens rendus par les Jacobins à la patrie ? Oseras-tu soutenir que c'étoit à cause des services futurs que tes Cordeliers *devoient peut-être* lui rendre ? Etoit-ce nous qu'il ménageoit, nous qui sentions dès-lors qu'il falloit profiter du moment pour l'attaquer ? Etoit-ce toi qu'il attaquoit, toi qui déja, de concert avec lui sur ce point, ne cherchois qu'à faire des ennemis au côté gauche de l'assemblée nationale de France ? toi qui, d'accord avec les héros du côté droit, prétendois que, malgré l'état ruineux où ses *démonstrations* hostiles nous constituoient, il falloit paisiblement attendre que tous ses pandours fussent prêts ? Toi qui, à 14 reprises différentes, plaidois les plus chers intérêts de cet ennemi, qui n'eût pas fait de simples menaces, s'il se fût senti dès-lors en état de frapper ? Toi

qui, avec tous les aristocrates, tremblois qu'on ne hâtât cette guerre. Mais vous aviez des motifs différens, je te rends justice. Eux ne la vouloient pas alors, parce qu'ils savoient qu'elle nous seroit inévitable, et que plus nous aurions différé, moins il nous resteroit de ressources. Vous ne la vouliez pas vous, parce que vous calculiez que l'état d'anxiété générale où nous étions, s'il se prolongeoit par la paix, devenant par degré intolérable, vous fourniroit tôt ou tard l'occasion d'aller droit au despote de l'intérieur; et que la nation, satisfaite d'avoir vu tomber le parjure, ne trouveroit pas mauvais qu'on lui donnât, sous quelque autre nom, un ou plusieurs successeurs, en apparence ami de la liberté. Nous la voulions, nous purs jacobins, parce qu'à coup sûr la paix tuoit la république, puisque dans la supposition la plus favorable, elle nous conduisoit, tout-au-plus, à un changement de tyran. Nous la voulions, parce que si elle avoit actuellement ses périls, plus tard elle en auroit de plus certains; parce qu'entreprise à tems, ses premiers revers, sans doute inévitables, pouvoient du moins se réparer et devoient purger à-la-fois le sénat, les armées et le trône; parce qu'au milieu des prompts succès qui devoient suivre le plus profond ressentiment d'une trahison mieux prouvée, plus inexcusable, plus éclatante, forçoit nécessairement une véritable révolution, d'un prix auquel on ne pouvoit rien comparer. Vous vous retranchez sur la paix, vous, ambitieux, qui ne songez qu'à déplacer un roi. Ils appeloient la guerre à grands cris, les hommes d'un cœur généreux, d'une ame vraiment libre, trop forts pour céder aux petites suggestions du vil intérêt pessonnel; trop grands pour ne se considérer que dans le passage de cette vie. Ils appeloient la guerre, les républicains dignes de l'être. Ils osoient aspirer à la gloire solide, à l'immortel honneur de tuer la royauté même; de la tuer à jamais, d'abord en France, et puis dans l'univers.

Tu poursuis (pag. 6) *s'ils ont dans leur sein recueilli les fédérés*. Malgré toi, Robespierre, ces 20,000 nouveaux personnages dont on provoquoit la venue, vous ne les attendiez pas dans votre plan: vos mesures principales en étoient dérangées; ils pouvoient être honorablement soupçonnés de ne pas goûter vos projets d'usurpation. Tu déclamas, pendant deux séances, contre le salutaire décret qui les appeloit. Mais cette fois tu ne persuadas que *ton* peuple; celui de Paris voulut bien ne te croire qu'absurde. Malgré toi et l'état-major la Fayette; car ici vous vous rencontrâtes encore poursuivant le même chemin, malgré les différens chefs de faction qui s'accordoient à le vouloir tromper, Paris eut le bon esprit de désirer ses frères. Les fédérés accoururent. Aussitôt, comme tous les apprentis despotes, tantôt insolens et tantôt flatteurs, qui

crient de loin contre l'obstacle, et le caressent dès qu'il s'approche, tu caressas ces nouveaux-venus; les tiens s'en emparèrent; on s'efforça de te les conquérir; on leur montra l'IDOLE. Mais l'idolatrie-la-Fayette cuisoit encore à nos braves amis; le grand nombre réprouva ta divinité par trop humaine. Dès-lors il vous fut démontré que le *triumvirat* ne pouvoit plus écheoir que par des coups de force : on vous a vus les essayer dans les premiers jours de septembre.

Tu nous apprends enfin que les jacobins *ont abattu le despotisme*; mais par les jacobins, tu n'entends que tes cordeliers et toi, sur-tout toi, toi, par-dessus tout, toi seul peut-être! et tu ajoutes (pag. 7) *que moi et les miens étions trop sages pour tremper dans de telles conspirations*. Ici paroît cet artifice que je t'ai reproché plus haut. Te voilà réduit à jeter de la défaveur sur celui qui t'accuse. Eh bien, combattons sur ce terrein où tu sembles me défier. Mais je n'y veux rester qu'un moment. Ton exemple, si à cet égard j'avois eu besoin de leçon, m'a trop appris que tôt ou tard on se perd en cédant à l'ambitieuse fantaisie de parler de soi. Ceux que tu appelles *les miens*, c'étoient . . . Roland : il avoit dénoncé Louis XVI à la France entière; tu le chargeois de tes calomnies, la Fayette parloit de son supplice, Brunswick appeloit son échaffaud, et le 3 septembre, *ton* Marat disputoit cette proie magnanime aux bourreaux de Brunswick. Servan : il avoit partagé l'honorable retraite du ministre de l'intérieur; il n'étoit rentré qu'avec lui, et cela pour sauver la France; les tiens cependant lui prodiguoient les dégoûts, tu l'accusois sans cesse, il étoit désigné victime dans les placards de ton associé. Pétion : sa conduite, en même-tems vigoureuse et sage, usoit la royauté; tu t'efforçois toi d'user sa popularité. Brissot : il écrivoit contre la monarchie, dans un tems où tu confessois naïvement, tantôt *que tu ne savois ce que c'étoit que la république*, une autrefois, *que cette espèce de gouvernement ne convenoit pas à la France* : c'est Pétion qui l'a raconté devant moi. Condorcet : sa philosophie avançoit la raison publique; et depuis long-tems, comme le petit *Barnave*, que Desmoulins, ton vil flatteur, appeloit aussi un grand homme, comme Barnave, dont tout le monde connoît la fin politique, tu déclarois solemnellement ne pas aimer plus la philosophie que les philosophes. Vergniaud, Gensonné, beaucoup d'autres : ils faisoient *d'avance* le projet de décret de la suspension. Guadet : il occupoit le fauteuil, lorsqu'au bruit des premières décharges de l'artillerie, et dans ce moment critique, où la victoire de la bonne cause étoit plus que douteuse, le projet devenoit loi. Barbaroux : il arrivoit pour la journée du 10 avec

les Marseillois, et bien vous a pris qu'ils y fussent; enfin.... mais qu'on me pardonne l'étrange nécessité où tu me réduis de placer mon nom avec tant de noms justement célèbres! enfin, moi.

Moi, Robespierre, je restois pendant 18 mois dans cette société de Paris, caché, tout-à-fait caché, au milieu de quelques hommes que leur médiocrité n'empechoit pas de se produire. Observateur attentif, je m'instruisois à-la-fois des leçons d'un grand-homme vraiment grand, malgré ses nombreux écarts, et des fautes de plusieurs petits hommes auprès desquels, si l'on ne t'avoit pas tenu compte de ta conduite, alors recommandable, on t'auroit trouvé petit. Là je voyois tour-à-tour s'élever et tomber plus d'une *idole*, et franchement j'étois loin de penser qu'un jour tu le pusses devenir. Aux heures de mes loisirs champêtres, je faisois des ouvrages qui n'étoient pas tous perdus pour la révolution. Mais enfin, à l'aspect des pressans dangers de la patrie, arraché à mes goûts solitaires et à mon obscurité politique, j'osois, n'étant pas de ton avis sur une question de première importance, paroître à la tribune des jacobins, et contre toi, contre tes cordeliers, malgré tes grimaces, malgré leurs clameurs, prouver la nécessité de la guerre. Nous l'obtenions deux mois trop tard; mais nous l'obtenions. Dès-lors je consacrois mes journées entières à la défense de tout un peuple indignement trahi; sous les poignards de la cour, au milieu des soldats de la Fayette, la poitrine découverte et le front levé, j'écrivois *la Sentinelle*. Et tes éternelles vanteries me forcent à me rappeler quelquefois que ce journal a, plus que *le Défenseur de la Constitution* (1), contribué à la révolution du dix.

Dans les premiers jours de juillet, je cherchois, avec *Léonard Bourdon*, les moyens d'obtenir promptement une Convention. Dans la nuit du 9 au 10 août, je présidois, de 11 heures à une heure, ma section, la vigoureuse section *des Lombards*. A trois heures, mon bataillon me députoit à la maison commune, pour réclamer les canons que notre état-major nous refusoit; nous revenions les lui enlever; l'état-major Sainte-Opportune vouloit nous arrêter, nous forcions le passage; avec ce bataillon *des Lombards*, l'un des premiers arrivés, j'étois à cinq heures du matin sur la place Vendôme, et, avant sept heures, nous nous placions sur le Carrousel. Le soir, fatigué d'une nuit et d'une journée passées dans de telles agitations,

---

(1) C'étoit le journal que faisoit Robespierre; le *titre*, au moins singulier, appellera la réflexion du lecteur.

je reposois ; le 11, dès le matin, j'apportois mes pouvoirs au conseil-général.

Et toi, tu n'y parus que le 12 ou le 13 ; et d'où venois-tu ? Quelle retraite assez ignorée te receloit dans la nuit du 9 au 10? Interrogé sur ce point à l'assemblée électorale, par un brave homme, dont on ne put pas assez tôt étouffer la voix, tu répondis : *on me demande où j'étois. Par-tout où l'intérêt de ce peuple, qui m'est si cher, exigeoit que je fusse.*

Et deux mois avant le 10 août, lorsque l'aristocratie et le feuillantisme, ensemble ligués, osoient relever une tête insolente, jusques dans nos sections, j'allois presque toujours les combatire dans la mienne. La tienne ne te vit qu'après le 10 août, et ne t'entendit prêcher que le mépris de l'assemblée nationale et de ses loix.

Et quelques semaines avant le dix, lorsque nommés commissaires par nos sections, nous obtenions de *Chenier* cette éloquente adresse, par laquelle, au nom de Paris, nous demandions la déchéance, où étois-tu ? Où étois-tu, quand nous l'arrêtâmes ? Lorsque, Pétion à notre tête, nous allâmes la présenter, où étois-tu ? Aux jacobins, Robespierre, uniquement aux jacobins, pour faire adorer tes paroles et persécuter les républicains qui agissoient.

Robespierre, en te suivant dans cette partie de ta défense, j'ai dit ce que tes jacobins étoient avant le dix ; pour savoir ce qu'ils sont depuis, il suffit de parcourir leur journal. On y verra quelles rapsodies capucinières, gravement réputées plan de gouvernement, y sont applaudies ; quels vices y passent pour vertus, quel monstre de scélératesse on qualifie *magnanime* ; sur quelle autorité l'on ne craint pas d'appeler constamment le mépris et l'insurrection. Seulement je terminerai cet article, et t'observant que que je t'avois accusé d'avoir bassement séduit, trompé, flatté ce que tu appelles le souverain ; de t'être sans relâche et sans pudeur produit à son idolâtrie ; d'avoir solemnellement déclaré que tu serois *le conseiller du peuple*, pourvu qu'il le désirât fortement ; d'avoir souffert qu'en ta présence on te proclamât *le seul homme vertueux de la France*, le seul capable de sauver ton pays ; et qu'à tout cela, tu n'as pas même essayé de répondre un mot (1).

---

(1) Avant de quitter cet article *jacobin*, qu'il me soit permis d'observer qu'il est difficile de contenir son indignation, quand on les voit essayer, jusqu'au sein de la Convention, plusieurs

Venons à *l'assemblée électorale*. Je t'ai accusé de l'avoir tyrannisée par *l'intrigue* et par *l'effroi* : par l'intrigue, les tiens y apportèrent tous les moyens de cette vile tactique qui opprimoit depuis si long-tems nos Jacobins; par l'effroi, le premier député ne fut élu que le 3 ou le 4 septembre, c'est-à-dire, sous les auspices de vos massacres déja commencés. Mais ce premier député, quel fut-il ? Toi, Robespierre, toi! et cependant Pétion étoit au milieu de vous. Un autre trait pourroit suffire pour montrer quel étoit l'esprit des meneurs de cette assemblée, et jusqu'à quel point ils pouvoient y corrompre ou y étouffer l'opinion publique. Comme on alloit procéder à l'élection du second député, arrive la nouvelle de la nomination de Pétion à Chartres. Quelqu'un proposa que le corps électoral de Paris consignât dans son procès-verbal le regret d'avoir été prévenu dans le choix de Pétion par...... Les plus violens murmures couvroient déja sa voix; il ne put achever cette motion que les tiens trouvoient scandaleuse, exécrable. J'osai demander la parole pour la soutenir, mais *la question préalable* en fit justice, avant qu'on m'eût permis de dire un mot. Cependant, au pied de la tribune, je tombois dans un grouppe de tes Cordeliers. Les moins furieux m'appeloient un intrigant; les plus forcenés juroient que j'étois un scélérat; d'autres, à qui l'excès de leur rage ne permettoit plus de jurer, me prodiguoient, par signes, des menaces que depuis long-tems j'avois l'habitude de braver.

Oh oui, je devois être à leurs yeux un scélérat; car le premier jour ce n'étoit point à Robespierre que j'avois donné ma voix. Le lendemain, je n'avois pas caché que j'estimois et qu'on devoit estimer Petion : enfin, quelques jours après, j'avois eu l'audace de demander la parole, qu'on s'étoit bien gardé de m'accorder, contre le plus étrange des candidats, que *le dictateur venoit de désigner*, contre Marat. C'étoit ainsi pourtant que *je te faisois la cour*, à toi, Robespierre, qui m'as fait le plus mortel des outrages, en insinuant plus loin que j'avois loué *ton* conseil général, parce que nous étions

---

des moyens de leur tactique exécrable, et, comme dans la séance du lundi 26 novembre, par exemple, où le décret de mandat à la barre alloit être lancé contre un de leurs agitateurs, rentrer, sous le prétexte d'un amendement, dans la discussion du fonds, demander qu'on interroge un des dénonciateurs, quand ils ont vu sortir tous les autres, et, après une heure de tumulte, à dessein prolongé, arracher de lassitude un ajournement qui, devenant indéfini, équivaut à une question préalable.

à l'époque des élections. Bientôt j'expliquerai comment et dans quel tems ces éloges me furent surpris; et je donnerai en même-tems une preuve nouvelle de ta profonde habileté dans l'art de la calomnie (1). Ici, pour ne pas anticiper sur un autre sujet, je n'avancerai qu'une vérité, savoir que j'aurois souffert mille morts plutôt que de descendre devant les tiens dans l'assemblée électorale, je ne dis point jusqu'à cet excès de bassesse de caresser leurs fureurs, je dis seulement jusqu'au point de me contraindre assez pour leur dissimuler le mépris et l'horreur qu'ils m'inspiroient. Loin de moi la lâche pensée de m'imposer, à cet égard, la moindre retenue. Eh d'ailleurs ne le savois-je point qu'il n'y a nulle composition possible entre l'ambition désordonnée d'un *faux patriote* déja tyran, et l'entier désintéressement d'un vrai républicain? Ne le voyois-je pas dès-lors qu'il ne pouvoit y

---

(1) Il vient de publier sur cette matière une brochure intitulée: *de l'influence de la calomnie sur la révolution*, et qui s'imprime aux frais des Jacobins où il l'a lue. Personne de nous assurément n'étoit plus que lui capable de faire là dessus plusieurs volumes. C'est bien le cas de répéter: l'auteur est plein de son sujet. Cependant plusieurs passages, mieux écrits qu'il ne le sauroit faire, me donnent à penser que quelques *compères* calomniateurs l'ont aidé. Au reste il n'est pas inutile de faire voir ce qu'on y dit de la majorité de la Convention. *Ils veulent qu'on les garde; quels crimes veulent-ils donc commettre? ..... Ils veulent quitter Paris ..... Ils ont raison..... Qu'ils partent donc..... Mais où vont-ils se cacher pour démembrer l'état et conspirer contre la liberté du monde..... Quel moyen nous reste-t-il* AUJOURD'HUI *pour déconcerter leurs funestes projets? Je n'en connois pas d'autres* EN CE MOMENT *que l'union des amis de la liberté, la sagesse et la patience. Un peuple magnanime et éclairé est toujours à tems de réclamer ses droits* ET DE VENGER SES INJURES. Voilà pourtant ce que l'on couvre d'applaudissemens dans la société des ci-devant Jacobins. Et rapprochez de cette grande instruction du général le propos tenu quelques semaines auparavant par un des goujats subalternes: qu'*il n'y auroit bientôt plus contre la Convention d'autre raison que la raison du sabre*: propos qui excita des battemens de main convulsifs, et valut à son auteur l'honneur d'être reconduit à sa place en triomphe; rapprochez de toutes ces provocations séditieuses, les contre-révolutionnaires atrocités dont est rempli le journal de *leur magnanime*; et demandez-vous ce qu'ils veulent.

avoir aucune espèce d'accommodement entre nous, qui voulions fonder la république sur l'éternelle base des vertus premières, la justice et l'humanité, et vous qui commenciez des assassinats pour assurer votre triple dictature? Pouvois-je ignorer qu'en ce moment vous persécutiez les plus dignes républicains (1)? Que s'il ne vous étoit pas d'abord impossible d'abattre les principaux d'entr'eux. vous ne manqueriez pas ensuite de venir jusqu'à moi; que loin de me porter à la Convention, il ne tenoit à rien que vous ne me précipitassiez dans le tombeau de vos prisons-Marat? Et s'il m'étoit resté quelques doutes à cet égard, Robespierre, n'avoient-ils pas pris la peine de les éclaircir *tes gardes-du-corps*, qui me sachant coupable du crime irrémissible d'avoir voulu parler contre ton candidat favori, contre le fauteur du triumvirat, dit *l'ami du peuple*, m'avoit attendu, et me montrant leurs cannes à sabres, avoient proféré ces paroles remarquables aux premiers jours de septembre: *avant peu tu y passeras.*

Tu dis qu'on étoit libre à cette assemblée, *parce qu'on y votoit à haute voix* (page 4); mais c'est précisément pour cela qu'on n'y étoit pas libre, car les tiens avoient pour eux les massacres, et ne dissimuloient pas l'intention de revenir à cette ressource, dès qu'elle leur paroîtroit nécessaire. Je citerai ce *Talien* qui ayant dit à la tribune, *je ne suis pas Brissot*, fut à bon droit couvert d'applaudissemens; mais qui s'étant avisé, je ne sais pourquoi, d'ajouter, *je ne suis pas non plus Robespierre*, fut accueilli d'une épouvantable huée, n'acheva qu'à travers d'horribles murmures, ne fut point élu, parce que la faction lui retira tout-à-fait son appui, et put entendre en revenant à sa place, au reste ce n'est pas son témoignage que je réclame, put entendre, car nous l'entendîmes, de plusieurs parties de la salle, quelques voix l'apostropher des plus grossières menaces, et l'une d'entre elles lui crier: *va, coquin, laisse faire, nous avons encore la hache levée* (2).

Tu prétends (page 4) *que chacun usa librement du droit de les proposer*, les candidats. Robespierre, souffre l'âpreté de mon langage républicain, supporte la dure vérité: tu mens. Toi, toujours et plus que jamais privilégié, tu prenois, tu

---

(1) On verra bientôt que c'étoit alors que les mandats-Marat étoient expédiés contre Roland, Brissot et d'autres.

(2) Voyez aussi Gorsas, Convention nationale, tom. 2, nº. 3, jeudi 8 novembre, page 117.

gardois la parole toutes les fois et aussi longuement que tu le jugeois convenable. Personne au contraire ne parloit que tu ne le voulusses. Si quelque visage nouveau, de qui l'on ne savoit point encore s'il n'étoit pas des tiens, demandoit la parole, il pouvoit l'obtenir ; mais aussitôt qu'il devenoit possible de s'appercevoir qu'il alloit dire ce que vous ne prétendiez pas permettre qu'on dît, vous l'empêchiez de continuer. Il étoit sur-le-champ réduit au plus absolu silence, trop heureux si vous ne le condamniez à l'heure même au supplice d'entendre, et tes déclamations violentes, et toutes celles des plus forcenés boutefeux de ta faction. Ce manége, quelque scandaleux qu'il fût, se couvroit de si peu de ménagemens que les plus impassibles en conçurent une indignation vive. Un jour, dans l'accès d'une impatience trop juste, le courageux *Dugazon* poussa tout-à-coup, dans notre salle, ces généreuses paroles : *quoi ! citoyens, vous avez abattu le despotisme, et vous souffrez que la tyrannie s'exerce au milieu de vous !* Ai-je besoin d'ajouter qu'il ne put dire un mot de plus ? Voilà, Robespierre, quelle étoit la dose de liberté dont tu voulois bien nous laisser jouir. Et s'il est vrai qu'on ait été libre dans le choix des candidats, dis-moi par quel prodige il est arrivé, qu'excepté *Kersaint* que vous repoussâtes, nul autre des excellens *républicains* que réprouvoit Marat dans ses placards, ne fut même proposé ; tandis que presque tous les *Cordeliers* qu'il désignoit furent élus. L'oseras-tu nier ? il est de notoriété publique que les honteuses listes de *votre magnanime* furent suivies ?

Tu dis (page 4), *je n'en présentai aucun.* Tu mens encore. En effet, je lis au commencement de ta page 5, que *tu ne désignas point Marat* PLUS PARTICULIÈREMENT *que les écrivains courageux qui etc.*, ce qui est déja un aveu que tu en désignas plusieurs ; et je vais prouver que cette prétendue désignation de Marat fut une présentation véritable qui produisit *une nomination forcée.* Mais puisqu'il t'étoit réservé de montrer l'espèce de courage qu'il falloit pour accoler, dans le même discours, les deux noms les plus étonnés de se trouver ensemble, celui de Priestley si respectable, et celui de cet odieux Marat, ne les séparons pas aussitôt qu'il le faudroit. Ne séparons pas tes mensonges, car tu mens encore, lorsque tu oses avancer que tu *ne dis pas de mal de Priestley qui t'étoit connu par sa réputation de savant, etc.* Il ne me faut pour confondre tant d'impostures, que rapporter les faits. Cinq ou six nominations étoient déja faites. Aux derniers appels nous avions vainement porté Priestley ; de leur côté, les tiens avoient inutilement essayé

Marat. Tu montes à la tribune, Robespierre. Dans le même discours, dans le même, et si la postérité s'occupe de tes méfaits, elle ne te pardonnera pas celui-là ! dans le même discours, tu attaques, tu dénigres Priestley, tu désignes, tu vantes un espèce d'homme qu'à la vérité tu ne nommes pas, mais que tu signales si bien que tout le monde le reconnoît. Tu t'écries : *Je le sais qu'il existe une coalition de philosophes ; je sais que MM. Condorcet et Brissot veulent mettre des philosophes dans la Convention. Le docteur Priestley a écrit dans son cabinet. Mais qu'avons - nous besoin de ces hommes qui n'ont fait que des livres. Il nous faut des patriotes qui se soient exercés dans des révolutions, qui aient combattu corps-à-corps le despotisme, qui en aient été les victimes* ; ainsi, Robespierre, tu poursuivois dans Priestley *sa réputation de savant*, et par une mauvaise foi révoltante, tu donnois à entendre qu'il ne s'étoit point exercé contre le despotisme ; tu cachois cette vérité qu'il t'a fallu depuis reconnoître devant la Convention (page cinquième) : que Priestley avoit éprouvé *une disgrace qui le rendoit intéressant aux yeux des amis de la révolution française.* Tu le dis dans ta réponse ; tu ne le disois pas à l'assemblée électorale. Content d'avoir obscurci d'un même nuage le courageux dévouement d'un sage et la vérité, il te restoit à préconiser jusqu'aux lâchetés de celui que, pour l'honneur de l'espèce humaine, je voudrois bien ne pouvoir regarder que comme un insensé ! Tu poursuivis : *quant à moi, je l'avoue, j'aime mieux un homme qui, pour combattre Lafayette et la cour, se seroit pendant un an caché dans une cave.* Dirai-je que les tiens applaudirent avec fureur ces paroles impatiemment attendues ? Dirai-je que pour terminer dignement ce discours vandale, tu parus amèrement regretter, à cause des mauvais choix que faisoient les départemens, et dont les nouvelles nous arrivoient de toutes parts, qu'il ne dût pas se trouver dans la convention, un plus grand nombre d'hommes doués d'une ignorance assez crasse, *pour ne pas même savoir parler leur langue ?* Dirai-je ? ..... Non, mon intention n'est pas d'affliger sans nécesssité qui que ce soit ; et je pense que l'homme (1), qu'il te plut d'indiquer après Marat, ne méritoit pas la honte de se trouver à ses côtés. Mais ce que je ne puis taire, c'est que vainement plu-

(1) *On m'assure que* le même homme m'injurie quelquefois aux ci-devant Jacobins ; je le lui pardonne, car je le crois égaré.

sieurs républicains indignés demandèrent la parole avec moi. Vainement, comme eux, je brûlois de venger le philosophe Anglois, et de démasquer le Français indigne. Tu avois prudemment décidé qu'on ne parleroit point après toi ; tu ordonnois que la discussion, qui réellement n'étoit point ouverte, puisqu'on n'avoit pas entendu de contradicteurs, fût fermée ; elle le fut. Tu nous donnas despotiquement l'appel nominal. O honte ! ... mais du moins ce n'est pas la nôtre ; ce n'est pas, je le jure, celle du peuple de Paris : *la vertu* perdit presque toutes les voix ; *le crime* nous échut.

Mais, pour essayer de pallier l'ignominie et le despotisme de *tes* élections, tu oses dire et imprimer que les choix ont été discutés et ratifiés par les sections. Eh bien, je ne te réponds que par deux mots, et Paris tout entier, que je puis appeler en témoignage les répétera : tu mens, tu mens, tu mens trois fois. Les Condorcet, il te dira : « il a fait entendre que ce choix » avoit été confirmé par les assemblées primaires, mais il n'a » pas dit que cette résolution, prise dans le corps électoral, » n'avoit point eu d'exécution, et que ceux qui avoient pro- » voqué cet arrêté, quand ils croyoient cette exclusion utile » pour écarter les hommes qu'ils haïssoient, l'ont abandonné » quand ils ont prévu qu'elle ne frappoit que sur leurs amis ». Lis Gorsas, il te dira, page 120 du n°. du jeudi 8 novembre. « Quand on est venu dire au corps électoral, qu'une ou deux » sections avoient rayé ou vouloient rayer Marat, Fréron ou » Robespierre, eh bien, s'est-on écrié, *nous verrons s'ils* » *l'osent* ».

Enfin, sur toute ta conduite dans l'assemblée électorale, lis un homme dont le témoignage est accablant contre toi, car devant la France, qui n'ignoroit pas quelle intime et sainte amitié vous unissoit jadis, son silence eût maintenant suffi pour t'accuser. A la page 17 de son discours, sur l'accusation intentée contre toi, il te dira : « il est vrai que cette assem- » blée (électorale) étoit influencée, dominée par un petit » nombre d'hommes ; qu'on ne pouvoit choisir que leurs par- » tisans ; que les élections étoient préparées par des listes qui » furent exactement suivies, à de légères exceptions près.

» Il est vrai encore que cette assemblée étoit devenue une » lice, toujours ouverte aux dénonciations, aux déclamations » les plus emportées. Des orateurs, par leurs discours, entre- » tenoient dans le peuple une agitation violente, et nous ex- » posoit sans cesse au renouvellement de ces scènes d'horreurs » dont nous venions d'être témoins ».

Encore un fait cependant sur cette assemblée électorale, un

fait qui pourroit fournir à de nombreuses réflexions, et sur lequel je n'en veux faire aujourd'hui que très-peu. Qui donc, après la révolution du 10 août, s'occupa du soin de rappeler l'attention publique sur un homme que, dans toutes les suppositions possibles, il étoit sage de laisser dans *ses palais*? Qui donc eut la funeste *mal-adresse* et le cruel pouvoir de le faire représentant du peuple (1)? Que signifie cette précaution de l'avoir nommé le dernier, le vingt-quatrième? Que signifie sur-tout cette impertinente comédie, par laquelle *les cordeliers*, qui venoient de faire cette élection, eurent l'air d'en être étonnés, et de vouloir revenir contre, sans doute afin de persuader aux bonnes gens que c'étoient nous qui l'avions faite. Et comment l'aurions-nous pu, nous qui nous étions trouvés trop foibles pour porter l'homme irréprochable, Priestley? nous qui, toujours écrasés par la faction, n'avions pu conquérir sur elle, et par une espèce de surprise encore, que le respectable Dussaux, et trois ou quatre autres nominations précieuses pour nous, pour eux insignifiantes? Comment sur-tout l'aurions-nous voulu, nous, *purs jacobins*, que le fantôme d'*un monseigneur* effarouche? Philippe, malgré tes services dans la révolution de 89, et peut-être aussi à cause d'eux, je ne puis avoir confiance en toi, je ne puis oublier que tu nâquis au sein *des grandeurs*; que tu reçus l'insolente éducation réservée aux gens *de ta sorte*; que ta jeunesse respira l'air empoisonné *des cours*; que la soif de dominer servoit à toutes les passions dans les individus de *ta caste*; qu'elle doit couler dans tes veines avec *ton sang*. Tes enfans. . . . Loin de moi l'odieux dessein de flétrir leur jeune courage, et d'arrêter leurs dispositions sans doute louables; mais je crains que, pour leur entière régénération, ils n'aient tout à faire par eux-mêmes. A quelle époque en effet auroient-ils été formés pour l'austérité de nos mœurs républicaines? *Adèle et Théodore*, la *Religion considérée*, etc. et plusieurs autres ouvrages qui ne respirent que fanatisme de toute espèce, fanatisme religieux, superstition *nobiliaire*, haine de Voltaire, de Rousseau, de nos plus grands philosophes et de toute la philosophie, me sont-ils de bons garans que la gouvernante de tes fils ait voulu sincèrement leur

---

(1) Quelques jours auparavant parut un placard de Marat, dans lequel, se plaignant de Roland, qui lui avoit refusé 15,000 livres, destinées *à des impressions pour éclairer le peuple*, il disoit que d'*Orléans* devroit les lui donner; qu'il prouveroit ainsi qu'en effet il étoit l'ami de la révolution, et que cela pourroit décider les électeurs à le porter à la Convention.

mettre au cœur l'amour de cette *égalité* sainte, dont il est au-moins étrange que tu aies usurpé le nom pour le leur passer ? Tes enfans ! je me défie des crimes de leurs ancêtres ; et je voudrois me défier de leurs propres vertus. Je me défie sur-tout et je m'indigne de l'espèce d'enthousiasme avec lequel ces mêmes hommes, qui n'ont pas craint de t'élire, affectent d'applaudir, jusques dans la Convention, à chaque nouvelle des succès que ces jeunes-gens obtiennent. Tes enfans, je les plains. Ils auront long-tems encore à travailler, avant d'avoir effacé la tache de leur origine : ils sont nés d'un Bourbon ! Philippe, Philippe, je te le dis, et le dis tout haut : quoique, malgré tes amis, il soit entré beaucoup de vrais républicains dans la Convention, je suis toujours surpris qu'au milieu de ces premiers plénipotentiaires de ma patrie enfin tout-à-fait plébéienne, toujours surpris, dis-je, et quelquefois inquiet de voir assis, non loin de moi, un homme qui fut *prince*. Philippe, Danton, Robespierre et Marat, vous tous et tous *vos cordeliers*, prenez garde, nous serons unis contre vous, j'espère ; nous vous observerons ; jusqu'à notre chûte, fût-elle prompte, inévitable et violente, sûrs que du-moins elle enfanteroit des vengeurs *à la république*, nous vous combattrons. Car, pour ce qui me regarde, mes commettans m'ont fait jurer, et je l'avois juré déja, que, dussions-nous périr, nous ne souffririons plus, sous quelque nom que ce pût être, la honte et le fardeau de *la royauté*.

Passons au conseil-général. Tu fais l'éloge de la conduite qu'il tint dans ses premiers jours. Je ne l'ai pas attaquée, j'ai dit au contraire qu'alors j'étois un de ses membres. Mais ensuite, uniquement dirigé par toi, dont le despotisme éloignoit le maire, écartoit d'anciens et dignes administrateurs (1), entraînoit la majorité, peut-être bien intentionnée, écrasoit une minorité respectable, tout-à-fait animée de ton esprit désorganisateur, loin de déposer son pouvoir, il l'étendit ; il méconnut les sections qui l'avoient envoyé, le conseil exécutif qu'il entravoit dans sa marche, l'assemblée législative qu'il insultoit jusqu'à sa barre. Et les communes environnantes, sur le territoire desquelles ses commissaires allèrent exercer des actes

---

(1) Biderman, Chambon, Osselin, Thomas, et plusieurs autres qu'on ne laissoit plus administrer ; trop heureux qu'on leur permît d'avoir encore voix délibérative. Et qui voulut-on faire administrateur ? des hommes dont quelques-uns savoient à peine lire ; mais qui, en revanche, savoient calomnier l'assemblée, dénigrer Pétion et louer Robespierre : de vrais *cordeliers*.

de tyrannie. Tu régnois déja, Robespierre, et pourtant le 2 septembre n'étoit pas encore venu. Ce fut, je crois, le 25 août, que *la section des Lombards*, connue pour avoir constamment veillé contre l'aristocratie, tandis que le grand nombre des sections paroissoit dormir, *la section dès Lombards*, incapable aussi de fléchir sous ta tyrannie démagogique, prit le vigoureux arrêté, par lequel, déclarant le conseil-général *usurpateur*, elle lui retiroit ses commissaires, et invitoit les autres sections à en faire autant. Aussitôt toute la cohue des petits-rois, de se mettre en campagne. *Talien*, dans sa section, *Lavaux* à celle de l'*Oratoire*, à celle de *Mauconseil* l'*Huilier*, et dans plusieurs autres tous les affidés de cette espèce, me dénoncèrent dans les termes les plus violens. Que dis-je, le dictateur en personne, toi-même, Robespierre, feignant de me croire l'auteur de cet arrêté, que tu trouvois contre-révolutionnaire, et auquel j'avoue que je n'avois pas eu l'honneur de contribuer; toi-même, du haut de *ta* tribune, tu appelois sur moi les licteurs. Au milieu de *tes* grouppes, il n'étoit question de rien moins que *de marcher sur la section des Lombards*; sous les fenêtres de la maison commune, un peuple égaré demandoit ma tête; tandis que d'adroits émissaires venoient répandre jusques dans mon quartier, le bruit *que j'étois arrêté*; et tout cela, faisoit-on dire encore, parce que *Pétion se conduisoit mal, depuis que j'étois son ami* Son ami! J'aurois pu désirer qu'il m'eût jugé digne de l'être. Mais son conseiller? De quoi mes avis auroient-ils pu servir à son expérience? A cette époque, il y avoit peut-être quinze jours que je ne l'avois vu, et je ne crois pas qu'il ait reçu jamais une lettre de moi. Les calomniateurs le savoient bien sans doute; mais que leur importoit, pourvu qu'ils préparassent l'opinion publique à la fin violente et prochaine qui m'étoit apparemment réservée, comme à tous les vrais républicains; nous touchions à l'époque terrible, remarquez; et surtout, sur-tout, pourvu qu'ils parvinssent à dépopulariser cet incommode Pétion..... Qu'en auroient-ils fait par la suite? C'est ce que je laisse à penser.

Tu dis (page 10) : *On vous entretient d'intrigans qui s'étoient introduits dans ce corps; je sais qu'il en existoit quelques-uns*. Ici, Robespierre, me voilà fort de ton propre aveu. Mais ces intrigans, voyons quels ils étoient, et de quelle espèce? C'est Pétion qui va parler (1): Beaucoup de ses membres (du conseil de la commune) et en général *les plus ef-*

---

(1) Voyez son discours, pag. 17.

fervessens, étoient dispersés ; *ils remplissoient des missions* dans plusieurs parties de l'empire ; et ces missions, à quel titre les remplissoient-ils? en qualité de commissaires du pouvoir exécutif. Mais comment le pouvoir exécutif avoit-il choisi *les plus effervescens*? Ce n'étoit pas le pouvoir exécutif qui les avoit *choisis* ; c'étoit le *seul* ministre de la justice (2), et ce fait n'est pas du nombre de ceux que Danton veuille nier ; car un député lui reprochant dernièrement la conduite qu'a tenue l'un de *ces effervescens*, n'obtint de lui que cette justification : *Eh, f. . . . croyez-vous qu'on vous enverra des demoiselles*? C'étoit un rude ministre de la justice, que ce monsieur-là !

Après avoir fait l'apologie des usurpateurs du conseil-général, tu entreprends indirectement celle de son comité de surveillance ; et certes, je n'en suis point étonné. Tu t'écries (page 2) *des arrestations illégales ! que ne nous reprochez-vous aussi d'avoir brisé les plumes mercenaires, etc.* Robespierre, je ne reproche à ton comité que d'avoir voulu, par des assassinats, préparer le peuple français à recevoir le joug de ta tyrannie. Je voulois oublier tout le reste. Entends-tu me forcer à m'en ressouvenir.

L'apologie des évènemens du deux septembre, tu ne tarderas pas à l'entreprendre aussi. Néanmoins, soit délicatesse, soit précaution, tu ne juges pas à propos de permettre qu'on t'impute d'y avoir cnotribué le moins du monde. *Tu avois, à ce que tu dis* (page 14) *cessé de fréquenter le conseil, avant l'époque des massacres*, et moi, je dirai bientôt quel jour, à quelle heure et en quels termes tu y *proscrivois* ceux que Petion appelle si bien *les chefs d'opinions* de l'assemblée législative. Ensuite je conviendrai bien qu'après que l'assemblée électorale eut ouvert ses séances, ce fut à la tribune principalement et devant ton peuple *des Jacobins*, que tu allas poursuivre contre les plus purs patriotes, ton système de diffamation séditieuse et violente.

Tu prétends (page 15) *que le conseil-général a fait tout ce qui étoit en son pouvoir pour empêcher ces massacres.* Mais, d'où étoient-ils donc ces deux municipaux qui, couverts de leurs écharpes, y présidoient?

---

(1) Le pouvoir exécutif qui ne connoissoit pas encore Danton, ddonna le choix des commissaires, et les reçut sur sa
l
ui aba ation.

Il est vrai que tu dis, plus loin, page 19, *que ne pouvant les déterminer (les citoyens) à se reposer sur les tribunaux, les municipaux les engagèrent à suivre des formes.* Quels citoyens! grands dieux! et quels municipaux! et surtout quelles formes! (Voyez l'agonie de 38 heures par Saint-Méard).

(Page 15) *Depoix avoit été frauduleusement mis en liberté.* Par qui ? Dis-nous quelle main à soustrait les pièces et le prisonnier ?

Enfin tu oses imprimer (page 17) *que c'étoit un mouvement populaire et non la sédition partielle de quelques scélérats.* Un mouvement populaire ! Ecoute Pétion, (p. 12 et 13) « Le 2 septembre arrive, le canon d'alarme tire, le » tocsin sonne. Oh! jour de deuil ! A ce son lugubre et allar- » mant, on se rassemble, on se précipite dans les prisons ; on » égorge, on assassine. Manuel, plusieurs députés de l'assem- » blée nationale se rendent dans ces lieux de carnage : leurs » efforts sont inutiles ; on immole les victimes jusques dans » leurs bras. Eh bien, j'étois dans une fausse sécurité, » j'ignorois ces cruautés ; depuis quelque-tems on ne me par- » loit de rien. Je les apprends enfin, et comment? d'une ma- » nière vague, indirecte, défigurée ; on m'ajoute en même-tems » que tout est fini. Les détails les plus déchirans me parviennent » ensuite ; mais j'étois dans la conviction la plus intime que le » jour qui avoit éclairé ces scènes affreuses, ne reparoîtroit plus. » Cependant elles continuent. J'écris au commandan tgénéral ; » je le requiers de porter des forces aux prisons ; *il ne me ré- » pond pas d'abord* ; j'écris de nouveau ; il me dit qu'il a donné » des ordres. *Rien n'annonce que ses ordres s'exécutent.* Ce- » pendant elles continuent encore ; je vais au conseil de la » commune ; je me rends de là à l'hôtel de la Force avec plu- » sieurs de mes collègues. Des citoyens *assez paisibles* obs- » truoient la rue qui conduit à cette prison ; *une très-foible » garde* étoit à la porte ; j'entre ..... Non, jamais ce spectacle » ne s'effacera de mon cœur. Je vois *deux officiers revêtus de » leurs écharpes* ; je vois trois hommes tranquillement assis de- » vant une table, les registres d'écrous ouverts et sous leurs » yeux, faisant l'appel des prisonniers ; d'autres hommes les » interrogeant, d'autres hommes faisant fonctions de jurés et » de juges ; *une douzaine* de bourreaux, les bras nuds, cou- » verts de sang, les uns avec des massues, les autres avec des » sabres et des coutelas qui en dégoûtoient, exécutant à l'ins- » tant les jugemens ; des citoyens attendant au dehors ces ju- » gemens avec impatience ; *gardant le plus morne silence* aux » arrêts de mort, *jetant des cris de joie* aux arrêts d'abso- » lution ».

C'est ainsi que Pétion s'exprime ; et toi, Robespierre, tu as le courage de continuer (toujours page 17) *& non la sédition partielle de quelques scélérats* PAYÉS *pour assassiner leurs semblables.* S'ils ne l'étoient pas encore *payés*, ils s'attendoient à l'être. Ecoutons encore Pétion (page 13), et les hommes qui jugeoient; et les hommes qui exécutoient, avoient *la même sécurité que si la loi les eût appellés* à remplir ces fonctions. Ils demandoient : Pourroit-on le croire ? « Ils demandoient à être » payés du temps qu'ils avoient passé, &c. (Page 14) il continue : » Ces assassinats furent-ils commandés ? furent-ils dirigés par » quelques hommes ? *J'ai eu des listes sous les yeux*, j'ai reçu » des rapports, j'ai recueilli quelques faits ; si j'avois à pro- » noncer *comme juge*, je ne pourrois pas dire : *Voilà le coupable.* »

Ainsi quand Pétion vit les exécuteurs, ils n'étoient pas payés, mais ils comptoient l'être. Je n'ai plus qu'à rapporter un fait qui prouvera que quelques personnes entendoient qu'ils le fussent. Un matin, quatre hommes arrivèrent dans la maison du ministre de l'intérieur, et s'adressèrent au citoyen *Fépoul*, l'un des chefs de bureau ; ils avoient des piques et une épée de deuil ensanglantées ; ils venoient chercher le prix de leur travail, que le ministre de l'intérieur devoit leur remettre, leur avoit-on dit ; le citoyen Fépoul, malgré les horribles explications qu'on lui donnoit, feignit toujours de ne pas comprendre quelle avoit été l'espèce d'ouvrage dont le paiement lui étoit demandé. Observez que pendant l'étrange colloque, un *des ouvriers*, accablé de la double ivresse du sang et du vin, s'étoit mis sur un fauteuil, où déjà il étoit assoupi. On vous a donné de l'ouvrage, disoit toujours Fépoul, vous dites avoir bien travaillé, vous demandez qu'on vous paye, rien n'est plus juste, mais adressez-vous donc à ceux qui vous ont employés. Enfin les bourreaux, assez mécontens, réveillèrent leur camarade, et partiren. Le même soir, entre sept et huit heures, il en revint un ; il étoit porteur d'un mandat, à-peu-près conçu en ces termes : « Il est ordonné à M. Vallé-de-Villeneuve (1) de payer à .... » (ici quatre noms) ..... la somme de 12 liv. chaque, pour » l'*expédition* des prêtres à St-Firmin ». Le garçon du bureau qui reconnoissoit le quidam pour un des quatre du matin, ne voulut point le laisser aller jusqu'au citoyen Fépoul ; pressé au contraire du besoin de renvoyer le cruel créancier, il parcourut très-rapidement son mandat, ne se donna point le tems de déchiffrer les noms très-mal écrits *des ouvriers* et des signataires, courut dans le cabinet du premier commis consulter l'almanach *royal*, et revint aussi-tôt rapporter l'adresse du citoyen

(1) Vallé-Villeneuve est le trésorier de la ville.

Vallé-Villeneuve. On ignore comment celui-ci aura pu s'en débarrasser.

Je reviens à toi, Robespierre (*page* 18) tu t'écries : *Je pourrois citer la faveur du conseil-général de la commune ; M. Louvet lui-même, qui commençait l'une de ses affiches par ces mots : Honneur au conseil-général de la commune*, IL A FAIT *sonner le tocsin*, IL A SAUVÉ *la patrie ; et tu ajoutes : C'était alors le tems des élections*. Robespierre, tu mens, tu mens à dessein, tu mens à ta conscience. Tu as voulu faire croire ; et en te lisant, on croiroit que je t'ai loué, toi et *ton* conseil, après ou pendant les massacres, et que par conséquent je les approuvois alors, moi qui les condamne aujourd'hui. Eh bien ! cette affiche est dans les mains de mes souscripteurs ; qu'ils veuillent bien la consulter, c'est le n°. 57 (1) ; il ne porte pas, comme tu le prétends : Le conseil-général *a sauvé* la patrie ; mais *il vient* de prouver qu'*il vouloit* sauver la patrie ; il ne porte pas : *Il a fait sonner* le tocsin ; mais *il vient* d'arrêter que le tocsin *alloit sonner* ; ce qui démontre incontestablement, sans parler de la date qu'elle porte que l'affiche est du *deux* et *de la matinée* du deux ; qu'alors ni vos massacres, ni par conséquent votre révolution de septembre n'étoient commencés ; qu'ainsi tu ne t'es emparé d'un écrit à moi que pour le dénaturer complettement ; qu'enfin tu as altéré tous les faits avec cette réflexion, ce calcul, cet imperturbable sang-froid qui ne t'abandonnent pas quand tu calomnies.

Qu'on apprécie maintenant l'insigne méchanceté de ce trait : *C'étoit le tems des élections* ; autre infamie que j'ai suffisamment repoussée.

Cependant on pourroit demander comment, à cette époque de la matinée du 2, je pouvois t'approuver, te louer même, toi et *ton* conseil, qui, de mon aveu propre, étiez depuis quelque tems, d'insolens usurpateurs ? Je prévois cette objection d'autant plus volontiers, que ma réponse va jetter encore beaucoup de lumières sur l'infâme conduite des tiens.

Marat, *le pauvre patriote*, (2) devenu tout d'un coup assez riche pour imprimer de nombreux placards, peut-être parce qu'il avoit rencontré parmi les nouveaux ministres un ami, qui, sommé quelque jour de rendre *des comptes* d'assignats, en seroit quitte pour dire qu'*il avoit rendu compte de la liberté*, et que d'ailleurs *le tempérament* de Marat, *dont il avoit fait l'expérience*, ne lui convenoit plus ; Marat couvroit Paris de ses ordures sanguinaires. A la nouvelle de la trahison de Longwi,

---

(1) Les soixante premiers numéros sont de moi : les suivans ne m'appartiennent pas. Je n'ai pu continuer cet ouvrage depuis que je suis dans la convention.

(2) Rappellez-vous la lettre par laquelle il demandoit à Roland 15,000 liv.

l'assemblée venoit de décréter que Paris fourniroit 30,000 hommes pour sa part. Le lendemain, Marat, dans un placard nouveau, déchire Condorcet, Brissot, tous les chefs d'opinions de l'assemblée et cinq des six ministres. Il crie à la trahison, il soutient qu'on veut livrer la France à Brunswick ; qu'on veut envoyer d'abord 30,000 parisiens à la boucherie. Il invite Paris à ne pas envoyer un homme à Soissons ; il ose dire qu'il faut *fouler aux pieds* les décrets de l'assemblée. J'étois indigné ; cependant le mépris me paroissant encore l'arme qu'on dût préférer, je fais *une sentinelle* où je me borne à représenter aux parisiens qu'il n'est pas de leur intérêt d'attendre que l'ennemi les vienne assiéger dans leurs murs. Le lendemain encore, placard du monstre, qui ne craint pas de parler de la convenance *d'un triumvirat* ; cependant je ne remarque pas que la masse des citoyens soit en général pénétrée de l'horreur qu'une telle proposition devroit inspirer ; je ne vois pas, d'un autre côté, que le conseil-général s'occupe sérieusement de la levée des enrôlemens ; et je trouve le peuple de Paris, que ses magistrats abandonnent tandis que des agitateurs le poussent aux plus folles défiances ; je le trouve plongé dans des irrésolutions, une espèce d'insouciance, une sorte de stupeur du plus fâcheux augure. Alors véritablement inquiet des secrets desseins de l'ambitieux qui règne au conseil-général, et de l'audace du libelliste incendiaire qui le seconde si bien, je reprends la plume, je les dénonce à l'opinion. Malheureusement ce numéro ne parut pas : tout-à-l'heure on saura pourquoi ; mais d'abord il n'est pas inutile qu'on le lise.

Je commençais par presser les parisiens de fournir sur l'heure un fort contingent à l'armée de Soissons, et puis, je disois :

« Peuple, s'il est vrai que je t'aie souvent averti des trahisons » qui menaçaient ta liberté, écoute, écoute encore : les excès de » quelques prétendus patriotes continuent ; leurs usurpations de- » viennent chaque jour plus dangereuses ; il est tems de te les » dénoncer.

» Peuple, sais-tu bien ce que c'est que le *triumvirat* qu'il t'ose » proposer ? C'est la réunion de TROIS ROIS. Juge mainte- » nant, par le mal qu'un seul tyran t'a fait, s'il est bon pour » toi que tu t'en donnes trois. Ils te diront qu'on choisira *ces trois* » *commissaires* parmi les ardens amis de la liberté ; mais souviens- » toi que tour-à-tour les *Barnave*, les *Lameth* et l'infâme *La-* » *fayette* passèrent aussi pour les *ardens amis de la liberté* ; ne » crains pas de te rappeller que sans cesse occupés du soin *de* » *te flatter*, ils te trompoient assez habilement pour exciter aussi » *ton idolâtrie*. D'ailleurs il faut te le dire : Tout homme investi » d'un grand pouvoir, est tenté de l'augmenter encore ; tôt ou » tard il essaie de devenir MAITRE, et tu as juré de n'en » plus avoir.

» Au reste, fixe ton attention sur une remarque importante,

„ Les hommes qui te proposent le *triumvirat* sont précisément „ les mêmes qui dans le tems ont déclamé contre le camp de „ 20,000 hommes ; les mêmes qui ont servi *le côté droit* de „ l'assemblée nationale par des calomnies sans relâche, repétées „ contre les meilleurs députés du *côté gauche* ; les mêmes qui „ ont indirectement essayé tous les moyens d'enlever à Pétion, „ ton amour dont il est si digne ; les mêmes qui tout récemment „ te conseilloient de *ne pas envoyer un homme à Soissons* ; les „ mêmes qui te prêchoient ouvertement le mépris *des représen-* „ *tans de l'empire* et la révolte à leurs décrets.

„ Peuple de Paris, quand je les ai vu t'inviter à ne point „ envoyer ton contingent à l'armée, et s'efforcer de t'écarter du „ respect que tu dois à l'*assemblée nationale*, j'ai soupçonné „ qu'ils pouvoient avoir fait ce calcul de scélératesse : qu'il „ fallait te pousser à mécontenter les départemens, afin que la „ *Convention, qu'ils ne comptent pas pouvoir maîtriser*, ne s'as- „ semble point dans tes murs ; et encore, afin que les départemens „ où ils voient bien qu'*ils ont peu d'influence*, se séparent de toi ; „ qu'ils espéroient influencer puissamment (1). Quand je les ai „ vu décrier les meilleurs patriotes, sans excepter Pétion, j'ai „ soupçonné qu'ils s'étoient dit qu'au moment où ils t'auroient „ mis dans une situation tellement critique, que de toutes parts „ environné d'ennemis, tu n'aurais pas un auxiliaire, il leur „ importait qu'il ne te restât personne à qui te confier, et „ que privé de tout moyen de défense, tu ne trouvasses plus dans „ ton désespoir, d'autre ressource que de te jetter toi-même „ dans leurs mains, ainsi revêtues du suprême pouvoir dont la „ soif les dévorait.

„ Maintenant ils parlent hautement d'un *triumvirat* ; eh bien ! „ je le déclare hautement : Mes conjectures deviennent des cer- „ titudes ; eh ! ne me dites plus que ces prétendus patriotes sont „ des *insensés furieux !* Non, non, ce sont DES TRAITRES ; „ ce sont des traîtres d'une ambition désordonnée, qui depuis „ long-tems nourrissent la criminelle espérance d'établir, tôt ou „ tard, sur les débris de toutes les réputations et de toutes „ les autorités, leur intolérable *dictature*, leur *tribunat* odieux, „ que pour ma part, dussé-je être encore l'objet de leurs pros- „ criptions, je ne supporterai pas deux jours.

„ Peuple, puisque je te les dénonce, ils tâcheront sans doute „ de me susciter une persécution *violente* ; mais tu te gar- „ deras de ce nouveau piége ; toi-même, tu me défendras. C'est „ peut-être sur ce combat auquel je les défie, qu'aujourd'hui ta

---

(1) On voit que je n'avois pénétré qu'une partie de leurs complots. Ils avoient un plan beaucoup plus vaste ; sans doute, ils vouloient régner à Paris ; mais ils vouloient entraîner les départemens.

» liberté repose. J'accuse *les Triumvirs* ; qu'ils se justifient.
» J'écris ; qu'ils écrivent. Toi, reste calme ; reste là pour nous
» lire et pour prononcer.

» Que s'ils déchirent mes affiches, tu te rappelleras que l'*état-*
» *major* de Lafayette les déchiroit aussi. Tu te diras qu'à leur
» tour ils tremblent que je ne te fasse entendre la vérité, la
» vérité terrible aux méchans.

» Brave peuple, encore un mot : N'oublie pas que quiconque
» te détourne de te rallier sans cesse et *uniquement* autour de
» l'assemblée nationale et de Pétion est *un traître* ; mais en même
» tems n'oublie pas que l'insolent étranger s'approche : Aux
» armes ! aux armes ! »

Nouvelles. « Le patriote *Roland* a dénoncé à l'assemblée quel-
» ques-uns des petits despotes qui espéroient mener le conseil-
» général de la commune de Paris. Il faut espérer qu'on empê-
» chera bien que certains agitateurs ne parviennent à devenir
» ROIS sous un autre nom ».

Lecteur, continuez-moi votre attention, je vous prie. C'étoit le samedi, 1er septembre, que j'avais écrit cette *sentinelle*. Uniquement occupé des affaires, en ces momens décisifs, j'étais le lendemain dimanche, avant onze heures du matin, au nombre des spectateurs dans les tribunes de l'assemblée. Arrive à sa barre une députation du conseil-général ; elle s'exprime dans les termes d'un respect inusité ; elle proteste de son dévouement aux loix et à l'assemblée ; elle annonce qu'un décret de première importance va recevoir sur l'heure son exécution ; qu'au lieu de 30,000 hommes, Paris en fournira 60,000 ; qu'au bruit du tocsin et du canon d'allarme, on s'enrégimentera sur-le-champ, &c., &c. Aussi-tôt quelque joie rentre dans mon cœur avec l'espérance. Je me persuade que, soit de gré, soit de force, les chefs abandonnent leurs projets liberticides ; que le bruit sourd de la prise de Verdun, observez bien que la nouvelle officielle n'étoit pas arrivée; que ce bruit d'un nouveau revers les avoit frappés de terreur, ou plutôt que le conseil-général, ouvrant enfin les yeux sur les pressans dangers de la patrie, sentoit la nécessité de s'occuper uniquement de son salut et de se rallier, avec la masse des bons citoyens, contre les agitateurs, autour de l'assemblée. Ceux-ci, dès qu'ils ne sont plus redoutables, me paroissent moins odieux : je me dis qu'il ne s'agit plus de les dénoncer, qu'il convient de les abandonner à leurs remords. Je m'arrache à l'*assemblée* ; je cours *à l'Imprimerie du Cercle Social* ; mon numéro étoit composé, on m'en donne l'épreuve : je suis pressé de tout refaire, parce qu'il me semble important que cette affiche, seulement retardée de quelques heures, paroisse encore dans la journée. *Bonneville*, qui demeure là, voit mon impatience et consent à m'aider. Ensemble nous arrêtons de conserver la première partie de l'affiche, où j'invitais Paris à marcher

au secours de Verdun. Tout le reste tombe, et voici ce que nous croyons devoir y substituer.

(N° 57. 2 *Septembre. La Sentinelle.*) Je sais que quelques hommes t'avoient donné des avis contraires. J'allais les réfuter devant le peuple, mais tout est changé. . . . . . .

« Honneur au conseil-général de la commune ; il vient de » prouver qu'en effet *il voulait* sauver la patrie et mériter la » reconnoissance des départemens de l'empire. *Verdun* combat » pour nous : allons combattre pour *Verdun* ; allons, pour notre » intérêt particulier et pour l'intérêt de tous, allons à l'ennemi. » Le conseil-général vient d'arrêter que le tocsin *alloit* sonner, » que le canon d'allarme seroit tiré, que nos légions s'organise- « roient au champ de Mars ; que soixante mille hommes s'avance- » roient sur les tyrans. Allez, enfans de la patrie : campagnes de » Verdun, vous rendrez à l'Univers la journée de Marathon.

» Les députés de la commune viennent de porter à l'assem- » blée nationale, avec cet arrêté digne de nos périls, l'assurance » du profond respect qu'ils ont pour elle, et la ferme résolution » qu'ils ont prise de se rallier fortement, et de rallier tous les » bons citoyens autour des représentans de l'empire : *Nous voilà* » *tous d'accord.*

» Oui, nous avons tous également aimé la patrie et j'aime à » le croire, nous n'avons pu différer que sur les moyens de la » sauver.

« Quand la cause commune aux combats les appelle,
« Rome, au cœur de ses fils, éteint toute querelle ;
« Vainqueurs de leurs débats, ils marchent réunis ;
« Tyrans, ils ne verront que vous pour ennemis ».

Brutus à son fils. VOLTAIRE.

Cette affiche, ainsi tout-à-fait changée, je rentrai dans mon cabinet; le lendemain matin seulement j'y appris les massacres de la soirée, ceux de la nuit entière, et tant d'horreurs qui continuoient. Vous tous, républicains ardens et sensibles, jugez de ma situation ! je reçus bientôt après de nombreux détails dont je rendrai compte tout-à-l'heure, et qui m'instruisoient que ces mouvemens *prétendus populaires* ne seroient pas dirigés seulement contre l'aristocratie et le feuillantisme, et que les plus purs patriotes étoient menacés. Il me devenoit évident qu'une autre révolution commençoit, semblable à celle des Marius et des Sylla ; qu'elle nous étoit donnée par les triumvirs et pour eux ; qu'ils déshonoroient Paris afin de l'asservir ; qu'ils l'opprimeroient pour opprimer la France ; et l'éloge de leurs forfaits se trouvoit écrit de ma main sur les murs ! et moi-même j'aidois à leurs projets de tyrannie!..... Ce moment fut l'un des plus cruels de ma vie ! j'étois au désespoir ! j'ai versé des larmes de douleur !

A présent, néanmoins, cherchez l'épithète propre à la sorte d'habileté que ce Robespierre a mise à me calomnier, non-seulement par une citation volontairement fausse, mais encore par les omissions les plus perfides. Qualifiez l'espèce de courage qu'il lui a fallu pour essayer de tourner en sa faveur et contre moi, l'une de mes actions révolutionnaires qui le confonde et m'honore le plus. Oui, certes, qui m'honore; car si elle accuse mon esprit, elle justifie mon cœur. Au simple récit de cette anecdote, tout homme juste reconnaîtra qu'alors du moins, et c'est pour le présent un préjugé favorable, j'étois animé d'une seule passion : celle d'assurer à mon pays le bonheur, qui ne se trouve que dans la liberté.

Me demandera-t-on pourquoi, ayant eu le courage d'écrire ce numéro non imprimé, puis *la justice* de le remettre en porte-feuille, je ne l'ai pas publié quelques jours après? je le voulois. Quelques amis, qui le surent, m'en détournèrent. Ils me remontrèrent qu'il était déjà trop tard; qu'inutilement un homme songeroit à se dévouer pour tous; qu'il se sacrifierait sans fruit; que les massacreurs étant dans toute leur rage, et *les directeurs* dans toute leur puissance, les dénoncer, seroit, peut-être, appeller un choc violent, qui, mal-à-propos provoqué, ne serviroit qu'à leur assurer la plus horrible des victoires; qu'il convenoit d'attendre une occasion favorable de les désarmer, en les démasquant; que la force d'inertie étoit la seule que pût actuellement leur opposer un homme qui n'étoit revêtu d'aucune fonction publique, sauf à recourir, si toute autre ressource devenoit impossible, au dernier des moyens alors légitime, la résistance à l'oppression.

Page 15, et ailleurs, Robespierre s'efforce de confondre ce qu'il appelle les deux révolutions, et soutient *leur analogie*. Il n'y en avoit d'autre, que la disposition funeste, où tout peuple qui vient d'insurger, se trouve à souffrir qu'une poignée d'hypocrites amis qui le caressent, continue d'*agir* en son nom. On n'ignore pas qu'alors il se rencontre toujours quelques ambitieux moins habiles que pervers, qui ne s'étudient qu'à prolonger les agitations, pour les tourner enfin à leur profit, au détriment de la masse entière. Nous savons que plusieurs révolutions, d'abord heureuses contre le despotisme, ont échoué par l'anarchie; que d'infortunés peuples ont un instant quitté leurs fers, pour les reprendre plus honteux et plus lourds; qu'à des despotes, des tyrans ont succédé. Nous le savons, Robespierre! et nous y prendrons garde.

Tu veux aussi te séparer de tes complices; ensemble vous vous accordez pour rejetter quelques iniquités principales sur l'un d'entre vous, qu'aujourd'hui vous trouvez tout simple de renier dans la convention, quoique vous l'exaltiez *aux ci-devant Jacobins*; et vous n'entendez chacun ne répondre qu'aux

faits qui vous concernent individuellement (1). Personne ne sera dupe de cet artifice. Sans doute il y a des crimes, et c'est le grand nombre, pour l'exécution desquels il ne faut que la volonté et l'action d'un seul homme. Il en est autrement d'une conjuration qui exige nécessairement le concours de plusieurs. Aussi dans la recherche d'un complot de cette espèce, ne doit-on pas permettre que chaque conjuré s'isole et fasse évanouir la preuve en la divisant. Ainsi morcelée en autant de parcelles qu'il y auroit de complices, une conjuration ne pourrait jamais se prouver. Rapprochez au contraire les évènemens et les personnages; reportez chacun des faits à sa date, et chacun des acteurs en son lieu, aussi-tôt la preuve sort de toutes parts. Et vainement alors voudrois-tu, Robespierre, feindre d'ignorer que les principaux chefs sont entre eux solidairement responsables, si ce n'est plus au suprême tribunal de la convention, du moins et toujours au tribunal souverain de l'opinion publique, responsables de tous les actes d'un complot dont ils exécutoient une partie, dont ils faisoient exécuter l'autre, et qui devoit essentiellement leur profiter.

Tu dis (page 3) *n'avoir vu Marat qu'une fois, et à la fin de 91; qu'il ne te trouva que des vues politiques étroites, et nullement l'audace d'un homme d'état.* Ici je t'arrête: il faut que tes vues politiques se soient aggrandies, et qu'il te soit venu de l'audace, car au mois de septembre dernier il a paru que Marat faisait grand cas de tes talens et de tes principes. Robespierre, il te méprisoit en 91, et nous t'estimions; il t'estime en 92, et nous t'accusons: tout cela ne s'accorde malheureusement que trop bien.

Tu poursuis: *je l'ai retrouvé à l'assemblée électorale.* Et ailleurs, Robespierre; ailleurs. Vous vous réunissiez quelquefois chez Collot (d'Herbois), plus souvent chez Robert (2), très-souvent chez Danton.

C'en est assez, pour ce moment, sur l'union des personnes; venons à la collection des faits.

---

(1) Observez que s'il prend soin de s'isoler ici pour de mauvaises actions, il sait pourtant fort bien parler collectivement quand il s'agit d'usurper quelque partie de l'estime que mérite telle ou telle bonne action à laquelle il n'a pas eu de part. Ainsi il dit: nous avons vaincus aux tuileries: ce ne sera qu'après avoir répété *nous avons vaincu* pendant deux ou trois mois qu'il osera dire: j'ai vaincu aux tuileries. Et cela par une raison simple; c'est qu'il n'y était pas.

(2) C'est madame Robert elle-même qui l'a dit à une de ses amies, laquelle l'a dit à Gorsas, lequel me l'a dit. La même personne a rendu à Gorsas quelques précieux mots de madame Robert. Son mari venoit d'être nommé. J'en suis bien aise, disoit-elle, mais cela se fait d'une étrange manière. Je veux croire que c'est pour le bien; cependant j'aimerais mieux qu'il eût été nommé par un autre département que celui de Paris. —— Je vous crois, madame Robert.

C'était le 27 août que l'assemblée législative avait rendu le décret qui demandait aux parisiens 30000 hommes. Longwy était pris ; l'ennemi marchait sur Verdun. Pourquoi Robespierre, qui gouvernait le conseil-général, ne fit-il point le même jour sonner le tocsin, tirer le canon d'allarme ? Pourquoi Marat, afficha-t-il, dès le lendemain, que ce décret était une trahison; qu'il ne fallait pas envoyer un seul homme à Soissons ? Pourquoi ! parce que les conjurés n'étoient pas tout-à-fait prêts ; parce que les prisons ne se trouvaient pas suffisamment garnies ; parce que Marat n'avait pu encore essayer l'opinion sur l'établissement du *triumvirat ;* parce qu'on ne croyait pas avoir assez calomnié les républicains, dont il fallait se défaire, pour que le complot de *royauté* réussît ; parce qu'il était nécessaire de prêcher, pendant plusieurs jours encore, le mépris de la représentation nationale qu'on voulait usurper ; parce qu'enfin il n'étoit que trop aisé de calculer que les parisiens, qu'on aurait tenus endormis sur le pressant danger d'une invasion étrangère, se réveilleraient plus terribles à la nouvelle d'un nouveau revers presqu'inévitable, et qu'alors on pourrait les porter, sinon à commettre, du moins à souffrir les horreurs qu'on préméditait.

Le 28, Danton sollicite et obtient un autre décret qui ordonne *qu'il sera fait des visites domiciliaires, que les citoyens suspects seront désarmés.* Quant à l'exécution de ce décret, Robespierre n'y met pas de lenteur, on l'exécute aussi-tôt, *pendant la nuit*, dans une seule nuit, avec l'appareil militaire le plus menaçant. On cherche des armes, beaucoup moins que des hommes ; on saisit ce moyen de combler les prisons ; on arrête cette foule de particuliers, surpris chez eux, massacrés quelques jours après. Le 30, ou le 31, nouveau placard de *Marat qui dénigre Pétion*, désigne *cinq* des six ministres aux vengeances populaires, et propose *le triumvirat.* A la commune, Robespierre mandait Roland, tourmentait Servan, et ne louait que Danton.

Le 30, les républicains un moment respirèrent. Plusieurs sections se plaignirent de leurs municipaux despotes, Roland les dénonça, l'assemblée reprit quelque force ; elle cassa le conseil-général : je crus voir ton trône brisé, Robespierre.

Mais le lendemain Talien, pour céder, disiez-vous, au vœu d'*un peuple immense*, que vous prétendiez être *en marche*, et *déjà près du pont-neuf*, c'est-à-dire, entre le lieu de vos séances et le lieu des séances de l'assemblée, Talien venait *demander* le rapport du décret ; et l'assemblée, toujours forcée dans ses délibérations, mais voulant conserver quelque apparence de liberté, renvoyoit pour la forme à sa commission des vingt-un et remettoit au lendemain sa décision, qui n'était plus douteuse. Le dernier jour d'août fut encore remarquable par une

circonstance trop peu connue, et néanmoins essentielle à l'histoire de cette prétendue révolution de septembre. Panis, alors du comité de surveillance de la commune, était souvent gêné dans ses opérations par la justice et l'humanité de quelques administrateurs, selon lui, trop prompts à reconnaître l'innocence, trop lents à mettre le crime *en lieu de sûreté*. Ces gens-là, crioit-il sans cesse, *ne sont pas du tout à la hauteur de la révolution*. Pour se débarrasser de ces *indignes* collaborateurs, que fit il? Pendant qu'ils étaient allés dîner, il mit les scellés sur la porte du lieu de leur travail; puis il courut au conseil-général; il exposa que ce comité de surveillance n'allait pas; qu'il lui fallait des gens plus habiles; il demanda à se choisir des adjoints. Le conseil y consentit, imaginant, sans doute, qu'il les prendroit tous parmi ses membres. Panis s'en garda bien. Panis osa violer tous les droits du peuple de Paris. Il osa, de sa propre autorité, mettre au comité de surveillance un homme qui s'y trouva disposer despotiquement des biens, de la liberté, de la vie de tous les citoyens d'une grande commune, dont aucune section ne l'avait élu! Un homme qui ne tarda pas à se montrer digne du choix qu'on avait fait de lui, car, à compter de ce moment, les prisons ne se vuidèrent plus que le troisième jour, et pour le malheur de la nation française, l'Europe sait comment! Un homme que la soif, l'inextinguible soif des crimes et du sang tourmente sans cesse. Quoi, Marat? Oui, Marat! Oui, pour le massacre certain d'un plus grand nombre de victimes, Panis alla déterrer Marat!... Lecteurs attentifs, veuillez-vous vous ressouvenir que nous étions au 31 d'août, et réfléchissez.

Cependant n'étoit-il arrivé dans les prisons, aux jours précédens, aucun évènement qu'on dût remarquer? *l'agonie* (de Saint-Méard) nous offre, sur ce qui se passait *à la force*, quelques détails importans à saisir; le 16, à minuit, *un officier municipal était venu prendre les noms* des prisonniers; le 28 et le 29 il arrivait à chaque instant, de nouvelles victimes. *Le premier septembre*, cependant, l'antre du lion rendit quelque proie; on fit sortir trois patriotes, *moins étonnés*, dit Saint-Méard, *de leur délivrance que de leur arrestation*. (1) Mais si l'on voulait bien, selon l'ancienne acception du mot, élargir quelques républicains obscurs, c'était pour jetter à leur place, et bientôt *élargir*, suivant la nouvelle manière, des

---

(1) On fit sortir aussi M. *de Jaucour*, que peut-être on ne devait pas considérer comme un patriote. Au reste j'espère qu'on m'entendra. Certainement je ne puis regretter qu'il n'ait pas été assassiné, mais on assure que son passe-port lui aura coûté beaucoup d'argent; pas autant sans doute qu'à l'ancien *évêque d'Autun*, qui, dit-on, n'a pas acheté moins de cinq cens louis celui avec lequel il a pu se retirer en Angleterre.

républicains connus. Dès le matin, le bruit était semé que Verdun bloqué de toutes parts, et dépourvu de tout, ne pouvoit long-tems se défendre. Avant midi, rien n'était épargné pour multiplier les grouppes. D'habiles émissaires y faisaient entendre que jamais Guillaume et Brunswick *n'auraient eu l'audace* de s'avancer autant, s'ils n'avaient eu, avec *quelques membres* du conseil exécutif et *l'assemblée nationale un traité secret.* Un peu plus tard nous dûmes gémir, mais nous ne dûmes pas nous étonner de voir *l'assemblée* rapporter le décret qui avoit cassé le conseil-général. Enfin, le soir, le soir du premier septembre, dans l'assemblée de ce conseil, quelques-uns de tes affidés, Robespierre, commencèrent par prodiguer les dénonciations vagues. Les dangers actuels de la patrie ne leur paroissoient point une suite naturelle des complots de Louis XVI, et des perfidies de Lafayette; ils ne les attribuèrent *qu'à quelques hommes auxquels le peuple trompé croyoit du patriotisme.* Et lorsqu'ils eurent, de mille et mille manières, excité la curieuse défiance des auditeurs, lorsque tu jugeas les voies suffisamment préparées, à ton tour tu t'élanças à la tribune; et je rapporte tes expressions: *personne n'ose donc nommer les traîtres; eh bien, moi, pour le salut du peuple, je les nomme. Je dénonce le liberticide Brissot, la faction de la Gironde, la scélérate commission des vingt-un de l'assemblée nationale. Je les dénonce pour avoir vendu la France à Brunswik, et pour avoir reçu d'avance le prix de leur lâcheté.* Les preuves! tu les promettais pour le lendemain. Traître! et le lendemain, les tiens jugeaient, condamnaient, massacraient sans preuves! C'était le soir du premier septembre, qu'ainsi tu dénonçais les amis *de la république*; et douze ou quinze heures après les assassins, à la solde du *triumvirat*, tiraient le glaive!

Le lendemain!.... O jour de deuil, dit Pétion; et moi je dis: ô jour à-la-fois horrible et profitable à la république, puisqu'il nous offre un terrible avertissement de tout ce que l'audace de quelques pervers peut entreprendre encore contre cette égalité naissante, que leur ambition déteste! O jour à jamais exécrable et cependant trop heureux de n'avoir vu que la moindre partie des forfaits liberticides dont ils espéraient le souiller.

Mais, d'abord, retraçons les principaux évènemens de la matinée. Cherchons-en quelque part le récit fidèle. Bornons-nous à citer; ma plume, fatiguée de tant d'horreurs a besoin de repos.

« Le ministre de la justice, Danton (1), vient enfler de sa voix » révolutionnaire toutes les trompettes de la renommée; et, » par un discours d'une profonde politique, il enlève les ap» plaudissemens des tribunes et de l'assemblée. Il demande que

(1) Extrait de *la chronique du mois*, par Bonneville.

» des commiſſaires ambulans soient à l'instant nommés pour » seconder *les bons desseins* du pouvoir exécutif. (Ils ont tous » tous été nommés sur sa présentation (1)). Il demande, et » l'on décrète encore, que quiconque refusera de remettre » ses armes ou de servir en personne, soit puni de mort, et » qu'il soit fait *une adresse* aux citoyens *pour diriger* leurs mou- » vemens. . . . .

« Est-ce de l'adreſſe (2) du lendemain, de l'adreſſe du 3 sep- » tembre dont tu voulois parler, Danton?

« . . . . . Lacroix, qui cède à l'enthousiasme universel, » électrique, violent, et au besoin d'une force publique, et » qui, sans doute, est bien loin de soupçonner que Danton, » ministre de la justice, Danton, pouvoir exécutif, est seul » excepté d'une proscription totale (3), de ce conseil exécutif » dont on a vanté *les bons deſſeins*, fait décréter la plus hor- » rible dictature qui fut jamais. Sylla, en usurpant la dictature, » n'avoit pas pour lui les décrets du sénat romain et la loi de » la république. — On n'avoit pas dit à Sylla, comme à » Danton, au nom du sénat et du peuple romain, et du salut » public qui est la loi suprême : *quiconque contrariera, ſoit di- » rectement, ſoit indirectement, les opérations du ministre de la » république, ſera puni de mort.* »

« *Séance du soir, 2 septembre* ».

« Ici finissent les travaux de la première législature.

» La plume d'un homme libre ne peut écrire que la vérité ; » ce fut au 2 septembre, sur les deux heures, que la première » législature termina ses travaux; il eſt bien vrai qu'elle siégea » encore quelques jours. Elle se leva et on la fit asseoir, comme » on osa le lui prescrire.

« Libre, eût-elle souffert, sans réclamation, avec impu- » nité, que l'adreſſe du 3 septembre qu'on va lire, eût été » répandue avec profusion dans les départemens, dans les so- » ciétés populaires? . . . . et sous le contre-seing du ministre » de la juſtice, dont il étoit défendu, sous peine de mort, d'en- » traver directement ou indirectement les opérations !

« Lisez donc cette adreſſe du 3 septembre à tous les citoyens » de l'empire, *pour diriger* leurs mouvemens.

« Frères et amis, un affreux complot tramé par la cour, » pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot

---

(1) Je l'ai dit plus haut.

(2) La fameuſe lettre circulaire du comité de ſurveillance de la commune.

(3) J'ai dit que des six ministres, cinq étoient continuellement proscrits par les écrits de Marat & les déclamations de Roberspierre.

» dans lequel *un grand nombre de membres de l'assemblée natio-*
» *nale* se trouvent compromis, ayant réduit le 9 du mois dernier
» la commune de Paris à la cruelle nécessité *de se ressaisir de*
» *la puissance du peuple* pour sauver la nation, elle n'a rien
» négligé pour bien mériter de la patrie, témoignage honorable
» que vient de lui donner l'assemblée nationale elle-même.
» L'eût-on pensé dès-lors ? *De nouveaux complots non moins*
» *atroces se sont tramés dans le silence.* Ils éclataient au moment
» même où l'assemblée nationale, oubliant qu'elle venoit de dé-
» clarer que la commune de Paris avoit sauvé la patrie, s'em-
» pressoit de la destituer pour prix de son brûlant civisme. A
» cette nouvelle, *les clameurs publiques élevées de toutes parts*,
» ont fait sentir à l'assemblée nationale *la nécessité urgente* de
» s'unir *au peuple* et de rendre *à la commune de Paris*, par le
» rapport du décret de destitution, les pouvoirs dont *il* l'avoit
» investie.

« Fier de jouir *de toute la plénitude de la confiance nationale*,
» qu'elle s'efforcera toujours de mériter de plus en plus ; placée
» au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à s'im-
» moler pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir plei-
» nement rempli ses devoirs, que lorsqu'*elle aura obtenu votre*
» *approbation* ; objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera
» certaine qu'après que tous les départemens *auront sanctionné*
» *ses mesures* pour sauver la chose publique.

« Professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambi-
» tionnant d'autre privilége que celui de se présenter le pre-
» mier à la brêche, elle s'empressera *de se remettre au niveau*
» de la commune la moins nombreuse de l'état, dès l'instant
» que la patrie n'aura plus rien à redouter des nuées de sa-
» tellites féroces qui s'avancent contre la capitale.

« La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de
» tous les départemens qu'une partie des conspirateurs féroces
» détenus dans les prisons, *a été mise à mort par le peuple*, actes
» de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par
» la terreur ces légions de traîtres cachés dans ses murs au
» moment où il alloit marcher à l'ennemi, et sans doute la
» nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont
» conduite sur les bords de l'abîme, *s'empressera d'adopter ce*
» *moyen si nécessaire* de salut public, et tous les français s'é-
» crieront comme les parisiens : *marchons à l'ennemi, mais ne*
» *laissons pas derriere nous ces brigands pour égorger nos enfans*
» *et nos femmes.*

« Frères et amis, nous nous attendons qu'une partie d'entre
» vous va voler à notre secours et nous aider à repousser
» les légions innombrables de satellites des despotes conjurés
» à la perte des français. Nous allons ensemble sauver la pa-

» trie, et nous vous devrons la gloire de l'avoir rétirée de l'abime.

« *Signé*, les administrateurs du salut public et les admi-
» nistrateurs adjoints réunis, PIERRE DUPLAIN, PANIS,
» SERGENT, L'ENFANT, JOURDEUIL, MARAT, *l'ami*
» *du peuple*, DE FORGAS, LECLERC, DUFORTRE, CELLY,
constitués par la commune, et séant à la mairie.

« Ce 3 septembre 1792.

N. B. Nos frères sont invités *à remettre cette lettre sous* » *presse*, et à la faire passer à *toutes* les municipalités de leur » arrondissement.

» Atrocité inouie, dont Néron et Caligula n'ont pas donné » d'exemple ! Qui vengera les représentans d'un grand peuple, » d'un peuple tout puissant, dégradés, avilis et souillés du » sang innocent répandu à grands flots ?

Et j'ajoute, moi : qui punira des conjurés assez audacieux pour s'être glorifiés de la tyrannie qu'ils exerçaient sur l'assemblée nationale, des assassinats qu'ils avaient commis et qu'ils excitoient à commettre ; des usurpations de pouvoir qu'ils s'étoient permises et qu'ils demandoient qu'on sanctionnât ; de leurs projets de dictature complette, auxquels ils osoient prier les départemens d'accéder ? Qui punira *les prétendus magistrats* signataires, et le prétendu ministre de la justice, distributeur de cette circulaire, telle qu'à l'époque de la Saint-Barthelemi, la digne mère de l'impie Charles IX n'en écrivoit point de plus horribles aux gouverneurs de ses provinces ; telle que les plus insolens, les plus lâches, les plus cruels usurpateurs n'osèrent en hazarder d'aussi exécrable : exécrable par les forfaits qui l'avoient précédée, par les forfaits dont ils comptoient la faire suivre ; si évidemment exécrable, que seule elle prouve tout et ne me laisse rien à prouver.

Achevons néanmoins, pour le complet anéantissement de leurs complots, achevons de porter la lumière sur toutes les horreurs de septembre : et d'abord observons que le 2 étoit un dimanche. Le choix d'un jour *d'oisiveté* n'est pas une circonstance à négliger. On voit cependant que Danton n'étoit pas oisif ; l'emploi de la matinée préparoit la terrible *circulaire* du lendemain et promettoit aux départemens des émissaires non moins terribles. D'un autre côté, on se préparoit aussi. La prise de Verdun se donnoit pour certaine, quoique la nouvelle officielle ne fût pas arrivée. *A la force, on faisait dîner les prisonniers plutôt que de coutume* ; au dessert *on enlevoit tous les couteaux* ; *on mettoit dehors la garde malade* d'un prisonnier qui avoit le bras cassé ; et véritablement le malheureux n'avait plus besoin de ses soins, son heure dernière approchoit (1). Dans la ville on allait presser le

(1) Les barbares ! il l'ont tiré de son lit pour le porter dans la rue où on l'a achevé. (Voyez l'agonie des trente-huit heures.)

départ de soixante mille hommes, et en même-tems, chose remarquable ! on faisait fermer les portes ! A lire la page 16 de Robespierre, on croirait déja que quarante mille antropophages étaient, en moins d'une heure, sortis de terre tout armés, lorsque leurs cris de fureur demandaient quelques milliers de sacrifices humains : eh bien, le tocsin ne sonna qu'à deux heures et demie, et des témoins occulaires attesteront qu'une heure après il n'y avoit pas cent personnes au champ de mars ; mais au milieu de Paris, peut-être une cinquantaine de monstres qui allaient, provoquant les grouppes et se relayant pour y crier les sanguinaires paroles qu'on retrouve dans la digne circulaire du lendemain : *ne laissons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos enfans et nos femmes.* A trois heures et demie, pas cent personnes au champ de Mars, et les massacres *commencés* à l'hôtel de la Force à quatre heures (1) !

Poursuivons : c'étoit le soir du premier septembre que Robespierre avoit proscrit *Brissot* et la députation de la Gironde ; ce fut le soir du 2 que Marat et son comité lancèrent des mandats contre eux ; ce fut le lundi 3, à six heures du matin, que des commissaires de la commune se présentèrent chez Brissot. Ils lui montrèrent leurs pouvoirs. Dans le principe on en avoit voulu faire un arrêt de mort, mais on s'étoit ravisé, je ne sais par quelle crainte ; ce n'étoit plus qu'une sentence diffamatoire. Les mots *mandons d'arrêter* étoient seulement couverts d'un trait de plume, si léger qu'ils demeuroient parfaitement lisibles. Restoit *un ordre de visiter.* Brissot n'y voulut mettre aucun obstacle ; on chercha dans ses papiers *les preuves* que d'avance tu avois toujours promises, Robespierre ! et l'on ne trouva rien ; *Germeuil*, l'un des commissaires, dit à Brissot qu'il avoit huit mandats pareils contre des députés de la Gironde, et qu'il comptoit commencer par Guadet. Moi, répondit le républicain persécuté ; moi, pour des raisons dont le détail seroit trop long, j'ai bien voulu souffrir cette visite ; mais Guadet ? prenez garde ! Les gens de bien le trouvent toujours doux et paisible ; mais il est violent contre le crime ; mais il exerce la tyrannie de ceux qui vous

(1) On voit déja, puisque les citoyens n'étoient pas encore assemblés, qu'il est faux que ce soit *le peuple* qui ait demandé ces massacres ; il ne l'est pas moins que ce soit *le peuple* qui les ait commis et qui les ait vu commettre, même le premier jour. Chabot a osé imprimer qu'il avoit passé sous une voûte de dix mille sabres. Eh bien, le respectable Dusault qui étoit avec lui député de l'assemblée nationale, attestera que *deux cens hommes* auroient facilement dissipé les boureaux et les spectateurs, et puisque je le cite, je rapporterai un trait qu'il m'a raconté et qui fait frémir. Un de ces malheureux qui haranguoit, lui dit, monsieur, vous avez l'air d'un bien brave homme ; mais rangez-vous donc ; il y en a derrière vous deux que vous nous empêchez de tuer depuis un quart d'heure, et après eux nous en aurions déja expédié vingt.

envoient ; prenez garde! Je ne sais si ces représentations eurent leur effet ou si les visiteurs reçurent contre-ordre : ils n'allèrent chez aucun des députés de la Gironde. La postérité remarquera sans doute, que cette journée du 3 septembre fut encore souillée d'une autre tache, d'une tache ineffaçable, celle d'avoir vu paroître, au milieu des flots de sang qui devoient couler pendant quatre jours encore, cette adresse sanguinaire *et leze-nationale* du comité de surveillance ; adresse approuvée par Robespierre en son conseil, et que Danton, je ne saurais trop le dire, fit passer sous son contre-seing !

Le 4 fut signalé par une infamie nouvelle. On fit un mandat d'arrêt contre Roland. Roland ! Si après tant de gages donnés à la révolution, il l'avoit trahie, personne n'étoit plus que lui criminel ! S'il avoit mérité cet arrêt de mort, nulle considération humaine ne devoit empêcher qu'il s'exécutât. Pourtant, si j'en crois Péthion, (page 15), il suffit à Danton, pour obtenir qu'on le révoquât, de s'emporter devant Robespierre et de représenter que cet acte de démence *perdrait*, non pas Roland, mais ceux l'avoient décerné. D'où je conclus du moins qu'auprès de Robespierre et de Marat, Danton étoit une PUISSANCE.

Mais je continue ma lecture et je trouve (page 15 et 16), que Péthion et Robespierre commençoient à s'expliquer, que Danton s'entre-mêla du colloque, et fit si bien que l'explication ne put s'achever, d'où je conclus que Robespierre pourroit bien n'être qu'un instrument aveugle dans les mains de Danton.

Et je vois (page 17) que peu de jours après, Marat et Danton eurent ensemble une petite querelle d'amitié qui se termina par de tendres embrassemens : d'où je conclus que Danton sentoit le besoin de continuer encore *l'expérience du tempérament de cet homme* (1).

Les massacres continuoient cependant. (2) Péthion réclamoit la force publique. Il écrivoit au commandant, à Santerre, nommé par le conseil général, ami de Robespierre, beau-frère de Panis, et maintenant maréchal-de-camp, je ne sais pourquoi. Santerre ne répond pas. Péthion écrit encore ; alors Santerre répond qu'il a donné des ordres ; et pourtant les présidens des quarante-huit sections ont assuré depuis à la commission des vingt-un que les massacres leur avoient fait horreur, qu'ils auroient voulu pouvoir montrer la force publique ; mais *qu'ils n'avoient point reçu de réquisitions.*

---

(1) Ce sont les expressions dont il s'est servi pour réprouver Marat, au moment où je venais de déclarer que j'allais accuser Robespierre.

(2) Marat et les siens ont long-temps imprimé que ces massacres étaient un supplément nécessaire de révolution ; ils impriment tous aujourd'hui que c'est l'œuvre de quelques contre-révolutionaires.

La

La même commission pressoit Danton d'arrêter ces massacres, il rioit. Faites exécuter le décret d'accusation contre Marat, lui disoit-elle ; il répondoit froidement qu'il aimeroit mieux donner sa démission.

Saisi d'une trop juste impatience, Brissot se détermine à entrer chez le ministre de la justice. Il y trouve Fabre, (d'Eglantine) il se plaint à Danton de ces affreux massacres. Eh, d'ailleurs, s'écrie-t-il, le moyen d'empêcher que des innocents n'y soient confondus. Pas un, pas un ! répond Danton. Quel garant, dit Briſſot. Le ministre de la juſtice réplique : je me suis fait donner les listes des prisons, et l'on a effacé ceux qu'il convenoit de mettre dehors. Lecteur attentif, *je me suis fait donner les listes !* et rappelez-vous que dès le 26 *un officier municipal* avoit été jusques dans la chambre de Saint-Meard prendre les noms des prisonniers.

Enfin Gorsas m'a raconté, comme à beaucoup d'autres, l'étrange conversation qu'il eut avec un homme qui, dans un certificat signé de lui, en date du 9 septembre, a pris le tite de *juge souverain*, élu *par le peuple* aux journées du 2 et du 3. Cet homme entre chez un libraire où se trouvoit Gorsas. Il y demande *les couriers des départemens* de la dernière quinzaine. Le libraire ne les a pas. L'homme en paroît très-fâché. Gorsas s'approche, se nomme et lui demande ce qu'il veut chercher dans ſes numéros. C'est que, dit l'autre, en rendant compte des journées de septembre, vous avez parlé de moi — oh, oh, vous en étiez donc ? —Vraiment ! j'étais grand-juge. — Oui ? vous pouvez donc m'apprendre comment cela se pratiquoit. A quoi reconnoissiez-vous les innocens ? — Bah ! Bah ! il n'y en avoit guères ? — Mais encore, comment faisiez-vous ? — Nous avions des listes, et puis on voyoit bien tout de suite. Cependant il y avait un grand B..... qui avait les cheveux en jacobin ; on ne pouvait pas trop lire son nom, et il ne se défendoit pas trop mal. Il nous a donné de la tablature. — Eh bien ? — eh bien, j'ai envoyé demander à Panis et à Marat : ils *m'ont fait dire, c'est cela même*, ÉLARGISSEZ.

La plume tombe de mes mains !

Les bourreaux étoient excédés de carnage : ils ne s'arrêtèrent que quand il ne resta plus de victimes ; et le cours de leurs forfaits était seulement suspendu. Les commissaires ambulans portoient dans tous les départemens leurs maximes d'anarchie et de sang ; plusieurs distribuaient *une déclaration des droits* de leur façon ; quelques-uns osaient demander la loi agraire. Les meneurs de Paris attendaient la nouvelle des succès de leurs envoyés et les réponses à la fameuse circulaire. Dans tous les cas possibles il fallait se tenir prêts au foyer de la conspiration. Il fallait, au sein *de la capitale*, continuer les trames si bien ourdies ; ne point abandonner les calomnies sanguinaires, parvenir aux mandats d'arrêts essayés par les mandats de visite, et s'élever à de nou-

veaux massacres d'un genre plus favorable à l'établissement de la royauté.

Il fallait *regner* par la ruse, par la force, par la terreur. Il fallait que toutes les communes de l'empire fussent, bon gré, mal gré, bientôt amenées à souffrir que celle de Paris devînt le centre de la représentation nationale, ou si cette première partie du complot avortait, que tous les principaux meneurs de cette commune fussent jetés dans la convention, pour la dominer à son tour par tous les moyens d'intrigue et d'effroi. J'ai dit ce qu'étoit l'assemblée électorale. Le premier député fut Robespierre; le second, Danton; puis Billaud-Varennes, tout récemment tiré du conseil général, pour aller en qualité de commissaire du pouvoir exécutif à la grande armée; puis Panis, qui avait d'anciens droits, a leur reconnoissance, puisque même, avant le 10 août, il avoit pressé Barbaroux et Rebecqui de se rallier autour de l'homme vertueux, et de le reconnoître pour *dictateur;* puis Marat, puis enfin toi, Philippe, toi sur qui nous avons les yeux. Santerre, on ne le nomma point, parce qu'il falloit le laisser à la tête de la force publique, ni l'Hullier, *parce qu'on le gardait pour la mairie* (1).

Robespierre reprit à la tribune de l'assemblée électorale ses déclamations violentes, ses calomnieuses proscriptions contre tout ce qu'il y avoit de plus vrais républicains. D'une main Marat recommença ses placards où il ne cessoit de presser le peuple au massacre, *de tout ce qui n'était pas cordelier;* de l'autre, il se remit à signer des mandats d'arrêts pour précipiter dans leur tombeau quatre ou cinq cens nouveaux malheureux (2) qui ne pouvoient ignorer, en entrant dans *ses* prisons, comment ceux qui les y avoient précédés venoient d'en sortir. Puis les plus habiles émissaires allèrent répéter dans les groupes, que la convention ne pouvoit être rassemblée pour le 20 septembre; qu'alors cependant l'assemblée *ne pouvoit se dispenser de rendre ses pouvoirs au peuple; qu'il y auroit* une grande *insurrection* ce jour là, qu'aussitôt il faudroit bien se rallier *au tour de Robespierre, et des hommes capables* de sauver la France; que la justice *du peuple* devoit demander les têtes de quatre cens députés traîtres à la nation; qu'il faudrait aussi se défaire des aristocrates, signataires de la pétition *des vingt mille*, et se partager les biens de *tous les bourgeois accapareurs* (3),

(1) Ils l'ont dit publiquement. Ils n'avaient pas besoin de dissimuler alors.

(2) Oui, le ministre de l'intérieur dénonce, du 15 au 17 septembre, à l'assemblée législative, près de cinq cent arrestations nouvelles, dont plusieurs exécutées sur des mandats d'arrêt, signé *du seul* Marat. Ces pièces où sont-elles? Je dirai seulement où elles doivent être, au comité de surveillance de l'assemblée; mais quand même elle n'y seroient plus, toujours est-il certain qu'elles ont existé. Plus d'un membre de la convention les a vues.

(3) Tout Paris a été témoin des faits que je rapporte; mais il y en a de particuliers, qui prouvent que les royalistes, d'abord très-dérangés

Ainsi tous les rôles étaient distribués et remplis. Toi, Roberspierre, de ta tribune, tu parlois pour proscrire. Lui, Marat, de son antre secret expédioit quelques arrêts, en attendant qu'il en pût faire exécuter beaucoup. Il espéroit encore trente mille proscrits dont les biens, déja convoités, eussent pu conquérir quelques mille brigands à la suite *des Triumvirs*. Ensemble vous creusiez le tombeau de la république en son berceau même ; ensemble, vous savouriez d'avance le sang des républicains. Vous appeliez l'heureux jour, le jour terrible. Et dès que les uns auroient été pour jamais écartés par le fer, et les autres suffisamment contenus par la terreur, tous deux vous commenciez votre regne. Mais il parloit d'un Triumvirat ! comment donc sçaurons-nous le nom du troisième roi qu'ils nous gardoient dans leurs fureurs.

Comment ! il ne s'agit que de rapprocher les faits, d'examiner les hommes et de réfléchir. Depuis longtems Marat songe au Triumvirat (4) ; depuis quelque tems Roberspierre marche à la dictature. Ces deux hommes ont, chacun de son côté, quelqu'empire sur quelque portion du peuple. Séparés, ils restent trop foibles ; rapprochés, ils se corroborent mutuellement. Qui se chargera de ce rapprochement ? Apparemment l'autre homme, à qui sa voix révolutionnaire et ses formes atléthiques ont fait aussi quelques partisans, dans la multitude, *amie de la vigueur* ; l'homme dont je crains, depuis plus d'un an, l'ambition vaste et mal déguisée ; l'homme à qui je crois du moins le génie de l'intrigue et de l'observation ; l'autre homme qui s'arrange de sorte qu'à l'époque convenable, les deux premiers se rencontrent chez lui ou ailleurs, qu'importe ? Voilà cependant deux des triumvirs qui ne s'estimaient pas en 91, parce que l'un d'eux *n'avoit pas l'audace convenable*, et qui maintenant se conviennent et se chèrissent. Mais le troisième, quel sera-t-il ? Belle question !

---

dans leur plan par le prompt rassemblement de la convention, ne déses-
péroient pas néanmoins d'obtenir quelque grand mouvement. Le 20 septembr
à 11 heures du soir, le président de la section de Popincourt et trois commis-
saires vinrent à la convention nationale, en ce moment au château des Tuileries,
demander Gensonné, et le prévenir, de la part de la section, que beaucoup
assez peu connus, tous enrégimentés et prêts à partir depuis long-tems, étoient
retenus à Paris, on ne savoitpourquoi ; qu'au moment même il y avoit beaucoup
de fermentation et de mouvement, qu'on parlait d'aller massacrer quatre cent
députés, et les signataires des huit mille et des vingt mille. Ces commissaires
s'en allèrent inquiets, et Gensonné refusa de se retirer avec eux.

Oui certes, ils espéroirnt encore un mouvement ; car Marat continuoit d'y pousser, dans ses placards ; tantôt il affichoit qu'on devoit chasser la convention, si *en deux mois* la constitution n'étoit pas faite ; une autrefois qu'il fallait que le souverain eût des tribunes assez basses pour lapider ceux de ses mandataires *qui le trahiront*. Une autrefois, qu'à voir la trempe des députés envoyés par les départemens on ne devoit rien espérer.... et il ajoutoit : ô peuple babillard, si tu savais agir.

(4) Il le demandoit déja à la fatale époque du 17 juillet 1790.

celui qui a concilié les deux autres. Voilà donc tout? non, certes. Dès que marchant ensemble, ils seront parvenus à leurs fins, des trois le plus habile, et vous voyez déjà que c'est le dernier; le plus habile dira qu'ayant fait l'expérience du tempéremment des deux autres, il se trouve qu'ils ne valent rien; et sur l'heure il les précipitera. Mais comment le pourra-t-il? Parce que depuis trois ans, peut-être il y a derrière lui quelque ci-devant grand, qui n'entend se montrer qu'au moment décisif. Et ne doutez pas qu'aussitôt il ne se montre. C'est ainsi pourtant qu'après cinq ou six années de combats, de sacrifices de toute espèce, nous républicains, nous n'aurons fait que changer de tyrans, sans que peut-être nous ayons même changé de dynastie!

O génie tutélaire de ma patrie, je te rends grâce: aucun de leurs derniers attentats, si méchamment concertés, n'a réussi.

La plupart des départemens repousserent par le mépris, et quelques-uns par des traitemens sévèrement justes, ces ambulans commiſſaires, effrontés propagateurs de troubles, d'assassinats, de désorganisation. L'immense majorité des communes ne daigna pas lire, ou ne lut qu'avec horreur la ttop affreuse circulaire. Ainsi tomba la premiére partie du complot; ainsi furent renversées les vaſtes espérances de ce conseil général que ses meneurs vouloient saisir de la représentation nationale, dont ils s'étoient flattés de faire, à la place de cette *convention* qu'on eut renvoyée à des temps moins périlleux, un corps *ſouverain* sur lequel ils regnoient déjà.

Mais cette révolution du 20 septembre, par laquelle ils espéroient encore royaliser la France en la couvrant de cadavres, qui nous l'épargna? Un double prodige que des yeux contemporains ne remarquent pas aſſez, mais dont nos enfans pourront s'étonner. Malgré le peu de temps laiſſé pour de longues opérations, malgré les embarras de toute espèce, malgré des obstacles sans nombre, toutes les aſſemblées primaires firent les premiers choix, tous les corps électoraux achevèrent leurs nominations, tous les représentants du peuple accoururent, plus de trois cents se trouvèrent au rendez-vous auguſte à l'heure désignée! Le même jour, au même inſtant quelques bataillons d'hommes libres, Kellermann à leur tête, arrêtoient de nombreuses légions d'esclaves. En cette action vraiment grande, trop peu connue ou trop peu célébrée, quelques milliers de nos braves amis repoussoient d'immenses armées. O bonheur indicible! ô digne prix de leur vaillance! en chassant devant eux les prussiens de Brunswick, ils faisoient aussi reculer les cordeliers de Danton. Ainsi ce jour du 20 septembre que l'ennemi du dehors et celui de l'intérieur avoient également marqué pour notre perte et notre opprobre, nous devint un jour de salut et de gloire. Ainsi placée entre les cohortes cruelles de deux ou trois despotes couronnés et la scé-

lérate faction de trois ou quatre tyrans qui vouloient un trône; à sa naissance menacée d'un double trépas, LA REPUBLIQUE vint à la vie par un double miracle.

Il ne falloit pas moins que l'imprévu concours du subit rassemblement de la convention, et de l'étonnante victoire de Kellermann, pour que la seconde et la plus redoutable partie de *la conjuration royaliste* avortât.

Cependant n'ont-ils pas repris leurs trames liberticides ? et, je répète, s'ils ne les continuoient je ne les eusse point dénoncés, je ne les poursuivrais pas. Républicains trop confiants ou trop foibles, regardez donc autour de vous, songez-vous à leur retirer tous les moyens d'usurpation qu'ils s'étoient ménagés? Toutes les semences de troubles qu'ils jettent sans cesse autour de vous, prenez-vous soin de les étouffer?

Une poignée d'agitateurs est-elle contenue dans les sections? L'hydre du conseil-général est-il abattu ? Petmet-on qu'un maire soit nommé digne de confiance ? A la place d'un prétendu général, *appellé par acclamation dans les secousses d'un mouvement révolutionnaire*, un véritable commandant est-il légalement réélu? La justice a-t-elle repris son cours ordinaire? L'assemblée des représentants du peuple est-elle purgée?

Non, non, Roberspierre, presque tout ce qui existoit pour ton élévation existe encore. Dans les groupes, ce sont toujours tes mérites qu'on veut faire admirer; aux jacobins, c'est toujours de l'idolâtrie qu'on sollicite pour tes vertus. Aux jacobins et dans les groupes, c'est contre la convention qu'on appelle constamment l'animadversion publique. (1) Aucun moyen d'agiter le peuple de Paris n'est oublié. Samedi ce fut la nouvelle de l'enlèvement de Louis XVI, dimanche c'étoit celle de sa mort; lundi c'est celle d'une entière défaite de *Custine*. (2) Par-tout c'est au nom de Marat (3) et de tous les tiens

---

(1) Certain personnage, qui monté sur une chaise, fait métier de haranguer, et qu'on reconnoît à son enseigne où sont écrits ces mots : *liberté, égalité*, crioit il y a trois ou quatre jours : La convention ne fait rien, ne fera rien, n'est bonne à rien. Citoyens, il faut absolument nous rallier autour du grand, du vertueux Roberspierre.

(2) Tout les jours quelque tentative d'émeute, mais principalement les samedis, dimanches & lundis; observez bien.

(3) Lecteur, quand j'écrivais ce-ci, je ne pouvais connaître un n° 57 qu'il vient de publier en date du lundi 26 novembre; j'en citerai quelques passages.

« Nous sommes dans un état de crise violent; *nous touchons* à quelque « catastrophe désastreuse . , . . Elle est bien disposée (la Convention); mais « elle manque *de lumières* & de vues, &c. : nous avons aboli le despo- « tisme *royal*; *qu'y avons-nous gagné* ?.... *Les contre-révolutionnaires* occu- « peront éternellement, sous de nouveaux noms, *tous les emplois* de l'état, « *jusqu'à ce que la mort nous en* délivre.... *Sous la République*, comme sous « le royalisme et sous le despotisme, le cabinet ministériel est maître de « tout.... Les fonctionnaires publics, sous le nouveau régime, *valent moins*

qu'on prêche les désordres, l'anarchie, l'insurrection. Quinze jours se sont à peine écoulés depuis qu'*au palais de la révolution* un homme pérorant devant cinq cents autres, demandoit vingt mille victimes et six cents dans la convention. Que six cents, Roberspierre ? ce malheureux se trompoit. Il eſt impossible qu'il y ait cent cinquante traîtres au milieu de nous.

Représentans du peuple, le mépris de vos lois, l'assassinat de vos personnes, le règne de tous les désordres, de tous les méchans, et par conséquent de tous les despotes, rois ou triumvirs, se proclame sur toutes les places, dans une société dite populaire, et jusqu'aux portes de cette assemblée. Laisserez-vous au-dedans périr, par l'anarchie, cette république dont les armées sont victorieuses au-dehors ! après avoir échappé à tant de violens orages, est-ce contre un aussi misérable écueil que vous irez échouer et vous briser. Je l'ai dit, je le redis, je le redirai sans cesse : *l'anarchie* est le seul ennemi redoutable qui vous reste. Seul, il peut vous reconduire *au despotisme*, de quelque nom que le despotisme prenne soin de se masquer. Vous exposeriez-vous à la honte d'avoir laissé tomber de vos mains, par excès de foiblesse, le précieux dépôt de la liberté française, et de la liberté universelle ? Comme section du tout, Paris mérite vos soins ; acteur généreux dans deux révolutions successives, il a des droits à la reconnoissance publique. Cependant, jusques sous vos yeux, une faction cruelle l'agite, le tourmente, le dépeuple, voudrait en faire un désert. Dispersez les brigands, frappez les chefs, sauvez Paris.

Nos amis, nos frères, nos enfans combattent aujourd'hui pour les droits des peuples opprimés ; souffrirez-vous qu'en leur absence les droits les plus précieux leur soient ravis. Quand ils auront conquis vingt nations à la liberté, rentreront-ils chez eux, esclaves ? Sera-ce pour le règne de Danton et de son *illustre* associé qu'ils auront versé les flots du sang le plus pur ? l'armée combat pour nous, combattons pour l'armée.

Législateurs, lorsqu'au 10 août la nation, lassée du joug

« *encore que sous l'ancien*, la justice *n'est pas mieux rendue*, et les finances « sont *plus mal administrées*.

« Les tems des illuſions font passés ; *le peuple* ne croît plus à l'inviolabilité ; déjà *il a jugé l'incapacité de ses députés à la convention. C'est envain qu'on lui proposeroit une seconde convention* ; il n'y aurait aucune « confiance ; et puis, quel bien pourrait-elle produire ? ne nous le dissimulons pas ; *elle ne pourrait qu'être plus mal composée encore que celle-ci*. « Il ne restera donc au pauvre peuple *d'autre parti à prendre que de rétablir le despote.... Ou ſe donner* UN NOUVEAU MAITRE.

Lecteurs, je vous le demande, que veulent les hommes qui emploient, qui vantent un tel écrivain : que veulent-ils ? sinon le rétablissement *de la royauté* sous un autre nom.

Et cependant ce Marat siège au milieu de nous.... O mon pays !

des rois, entendit le canon tonner sur leur repaire, elle respira, se croyant délivrée. Eh bien! c'étoit déjà la royauté qui revenoit sur les cadavres des premiers jours de septembre, sucer le lait dont elle a toujours soif. C'étoit elle encore qui comptoit, vers la fin du même mois, se relever entièrement au milieu d'un massacre plus vaste; c'est elle enfin qui veut aujourd'hui que nous n'obtenions ni repos ni lois; c'eſt elle qui a chargé l'anarchie de lui ramener par de longs détours son pouvoir et ses victimes. Hâtez-vous cependant, écrasez tout-à-l'heur ce reſte et ce commencement de tyrannie, si vous voulez vraiment la république.

Et s'il étoit permis de supposer qu'auprès de vous, environnés de tant de grands intérêts, il reste encore quelque place pour l'intérét personnel, je vous dirois : Prenez garde; les traîtres que vous ménagez, s'ils avoient un inſtant de succès, ne vous laiſſeroient pas même le temps de vous reconnoître. Pour prix de votre indulgence fatale, pour prix de vos éternelles temporisations, vous tomberiez leurs premières victimes, vous tomberiez à jamais. Prenez garde; défendez-vous.

Quoiqu'il arrive cependant, les voilà trop bien signalés, pour qu'ils s'affermissent jamais sur *leur* trône, quand même ils parviendroient à le resaisir d'une main sanglante. Et si je dois, foible individu, pour les avoir démasqués, mourir sous leurs coups, je ne mourrai pas tout à fait. Même à l'instant de ma chûte, je pourrai sentir quelque joie, car après moi je laisserai ces vérités courageuses qui tôt ou tard, et plus ou moins, selon les hommes appellés à les recueillir, profiteront à la liberté. J'aurai payé ma dette à mon pays.

---

ses rois, entendit le [illegible] sur leur [illegible], elle [illegible] pour [illegible] croyant [illegible]. Eh bien ! [illegible] qui [illegible] sur les cadavres des premiers jours de septembre, [illegible] dont elle a toujours soif. C'étoit [illegible] comme [illegible], vers la fin [illegible] mais [illegible] au [illegible] d'un maître [illegible] plus vaste : c'est elle [illegible] lui que nous n'obtenions ni repos ni [illegible] : c'est elle qui a chargé l'anarchie de lui ramener par [illegible] son pouvoir et ses victimes. Hâtez-vous cependant, [illegible] l'État [illegible] et [illegible] commencement de [illegible], si vous voulez vraiment la république.

Et s'il étoit permis de supposer qu'auprès de vous, [illegible] de quelque intérêt, il se trouve quelques [illegible] perdu ; [illegible] ils auroient eu [illegible] ne vous laisseroient pas même le temps de vous reconnoître. Pour prix de votre imprudence [illegible], pour prix de vos [illegible], vous [illegible] à jamais. [illegible]

Quoiqu'il arrive cependant, les voilà trop [illegible] pour qu'ils s'affermissent sur leur trône, quand même ils parviendroient à le [illegible] d'une main [illegible]. Et si je dois, foible [illegible], [illegible] sous leurs coups, je ne mourrai pas tout à fait. Même à l'instant de ma chute, je pourrai sentir quelque joie, car [illegible] moi je laisserai ces vérités [illegible] qui tôt ou tard, et plus ou moins, selon les hommes appelés à les recueillir, profiteront à la liberté, j'aurai payé ma dette à mon pays.